



**Assemblée générale**

PROVISOIRE

A/45/PV.5  
29 septembre 1990

FRANCAIS

Quarante-cinquième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 5e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le lundi 24 septembre 1990, à 15 heures

**Président :** M. de MARCO (Malte)  
**puis :** M. ASAMOAH (Ghana)  
(Vice-Président)

Débat général [9] (suite)

Allocution de S. E. le très honorable Rabbie Namaliu, Premier Ministre de la Papouasie-Nouvelle Guinée

Déclaration de M. Kennedy A. Simmonds, Premier Ministre de Saint-Kitts-et-Nevis

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 15 h 20.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

ALLOCUTION DE S. E. LE TRÈS HONORABLE RABBIE NAMALIU, PREMIER MINISTRE DE LA PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration du Premier Ministre de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

M. Rabbja Namaliu, Premier Ministre de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, est escorté à la tribune.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue au Premier Ministre de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, S. E. le très honorable Rabbie Namaliu, et je l'invite à prendre la parole.

M. NAMALIU (Papouasie-Nouvelle-Guinée) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, au nom du Gouvernement et du peuple de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, je vous félicite de votre élection à la présidence de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale. Je suis certain que sous votre direction et votre leadership l'Assemblée s'acquittera de sa tâche d'une manière positive et constructive. Je souhaite également exprimer l'admiration de mon pays pour la contribution de votre prédécesseur, le major général Joseph Garba, du Nigéria, aux travaux de l'Assemblée générale l'année dernière.

Nous reconnaissons que le monde contemporain est hautement explosif et interdépendant, et la nécessité d'une organisation comme les Nations Unies est plus évidente aujourd'hui que jamais auparavant. Il faut maintenant faire face à de nouveaux défis dans le cadre du système des Nations Unies. Nous croyons que les Nations Unies sont l'instance appropriée pour permettre à la communauté internationale de résoudre les problèmes par la consultation et le dialogue, sans avoir recours à la violence. Les réalisations, au cours des années, du système des Nations Unies sont louables, surtout dans les domaines du désarmement, de la décolonisation, de l'écologie, du développement économique, de la justice sociale et du maintien de la paix mondiale. Les Nations Unies peuvent contribuer davantage à la stabilité internationale et à l'harmonie sociale, mais cela exige la bonne volonté, la tolérance et la compréhension de tous les pays Membres. La Papouasie-Nouvelle-Guinée est fermement attachée aux Nations Unies et à ce qu'elles représentent, et elle continuera à apporter sa contribution dans l'instauration de la paix et de l'harmonie mondiales.

M. Namaliu (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

Cette année, nous sommes encore confrontés à des problèmes et des défis complexes, mais l'Assemblée générale se réunit à une époque marquée par de grands espoirs, une époque de changements profonds dans les relations entre les pays. Nous avons pu constater une amélioration marquée dans les relations Est-Ouest, surtout entre les superpuissances. L'ère de la guerre froide s'estompe, apportant espoir et possibilités, mais pour certains incertitude. Les changements profonds dans l'ordre politique mondial auront à n'en pas douter des effets dans les relations économiques.

Nous reconnaissons avec satisfaction le rapport complet du Secrétaire général, particulièrement pour ce qui est de l'engagement des Nations Unies dans la réalisation de l'indépendance de la Namibie, des progrès accomplis dans les négociations pour le règlement pacifique des conflits régionaux au Cambodge, en Afghanistan, au Sahara occidental, en Amérique centrale, en Afrique du Sud et, récemment, dans le golfe Persique. Le rapport traite également d'autres questions pressantes comme les droits de l'homme, les stupéfiants, le désarmement, l'écologie, le commerce, la finance et le service de la dette.

Bien que des conflits et des tensions majeurs dans le Pacifique Sud peuvent nous sembler éloignés, nous ne pouvons échapper à leurs effets, que nous pouvons ressentir dans notre économie, dans nos obligations internationales et dans nos convictions d'ordre moral.

Je prends aujourd'hui la parole, pleinement conscient de la publicité - positive et négative - de la part des médias internationaux que la Papouasie-Nouvelle-Guinée a suscitée ces deux dernières années. L'activité accrue que nous avons connue dans les domaines du pétrole et des mines, la fermeture de la mine de cuivre de Bougainville en mai dernier et la révolte qui en a résulté dans cette province de notre pays ont attiré l'attention sur la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Malheureusement pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la crise de Bougainville et le désordre civil ont eu tendance à attirer davantage l'attention que les nombreux progrès accomplis dans le pays. A l'instar de nombreux pays en développement, nous avons notre part de problèmes, et nous nous efforçons de les résoudre énergiquement et avec détermination. Des initiatives ont été prises par mon gouvernement pour encourager la croissance économique, pour développer plus encore les possibilités d'enseignement et de formation, en particulier dans les domaines tertiaire et technique, et pour générer des

M. Namaliu (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

possibilités pour la population dans les domaines de l'emploi et du revenu. En même temps, nous développons la capacité de la fonction publique et renforçons les organismes responsables de l'application des lois.

A la suite de la fermeture de la mine de Bougainville, mon gouvernement, avec l'aide de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international (FMI) et d'autres organismes d'aide nationaux et internationaux, a mis sur pied un programme d'ajustement structurel intégré pour appuyer la Papouasie-Nouvelle-Guinée face à une série de problèmes critiques à court terme. Entre autres, le programme garantira que les principales ressources seront développées progressivement au profit du pays et de ses habitants.

Une première ronde de négociations avec les dirigeants de Bougainville a débouché sur un accord et a jeté les bases du rétablissement des services fournis par le Gouvernement national dans cette île perturbée. Mon gouvernement a pris le ferme engagement de poursuivre un dialogue pacifique avec la population de Bougainville jusqu'à ce qu'il parvienne à un règlement à l'amiable de la crise et à un retour à la normale.

La communauté du Pacifique Sud est constituée principalement de petits Etats insulaires éparpillés dans un vaste océan. Pendant longtemps, nos intérêts et notre bien-être n'ont fait l'objet que d'une priorité limitée de la part des puissances militaires et économiques. Nos préoccupations pour notre région sont vitales. Comme d'autres, les pays du Pacifique souhaitent se développer dans des conditions de paix et de sécurité. La plupart des pays du Pacifique dépendent d'un nombre limité de produits agricoles et halieutiques pour leur survie et du revenu qu'ils tirent de leurs exportations. Pour toutes ces raisons, nous avons conclu le Traité faisant du Pacifique Sud une zone exempte d'armes nucléaires, la Convention sur la protection et le développement des ressources et de l'environnement de la région du Pacifique Sud, et la Convention sur l'interdiction de la pêche au filet dérivant dans le Pacifique Sud. Nous déplorons par conséquent les activités nucléaires et le déversement de déchets toxiques qui menacent nos écosystèmes fragiles. Nous sommes également profondément préoccupés par l'exploitation sauvage de nos ressources.

Cette année marque le trentième anniversaire de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Elle inaugure également la Décennie internationale de l'élimination du colonialisme. La

M. Namaliu (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

Papouasie-Nouvelle-Guinée demande instamment que le processus de décolonisation soit accéléré et renforcé en profitant des conditions favorables dans lesquelles prennent place les travaux des Nations Unies. Nous sommes satisfaits des mesures positives qui sont déployées sans relâche en Nouvelle-Calédonie par les autorités françaises afin de fournir un cadre pour le passage pacifique du territoire à l'autodétermination et à l'indépendance. Nous demandons instamment que tout acte d'autodétermination soit conforme aux principes et pratiques des Nations Unies, et que toutes les options, y compris l'indépendance, restent ouvertes.

M. Namaliu (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

Afin qu'une décision appropriée puisse être prise, l'Autorité administrante et d'autres devraient accroître leur assistance dans le domaine de l'éducation et de la formation, en particulier de la population kanak.

La Nouvelle-Calédonie figure sur la liste des Nations Unies des territoires non autonomes. Par conséquent, il incombe aux Nations Unies de continuer à contrôler l'évolution de la situation en Nouvelle-Calédonie. Nous espérons vivement que l'Autorité administrante facilitera des visites régulières en Nouvelle-Calédonie en invitant des missions de visite des Nations Unies.

Outre la Nouvelle-Calédonie, d'autres îles du Pacifique vivent encore sous le joug du colonialisme. Nous espérons que les autorités administrantes concernées permettront à ces pays d'accéder à une véritable autodétermination.

Nous, dans le Pacifique, avons toujours été conscients de l'importance que revêt la protection de l'environnement. Car c'est bien de la gestion adéquate de cet environnement que dépend la survie culturelle et physique de nombre de nos pays. La Convention pour la protection et le développement des ressources naturelles et de l'environnement de la région du Pacifique Sud à laquelle j'ai fait référence témoigne de l'importance que nous attachons à cette question.

Nous sommes vivement préoccupés par le fait que, en dépit des mises en garde inquiétantes concernant l'avenir de la Terre, les modifications climatiques attendues et les prédictions d'une élévation dramatique du niveau de la mer, les émissions de gaz responsables de l'effet de serre échappent encore à une stricte réglementation.

Nous espérons fermement que des pays, en particulier les pays industrialisés, procéderont à des réductions significatives en matière d'émission de gaz à effet de serre, en édifiant notamment des normes obligatoires de réduction de ces émissions.

Nous continuons de nous opposer au déversement de déchets toxiques en mer à moins que cela ne se fasse en conformité avec les règles établies dans le cadre de la Convention de Londres de 1974 sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets et autres matières.

Les Etats-Unis ont pris d'innombrables précautions pour détruire les armes chimiques sur l'atoll de Johnston. Les suggestions visant à faire de l'atoll de Johnston le site permanent pour la mise en oeuvre du programme de destruction des armes chimiques américaines est une piètre consolation pour nous. Nous prions

M. Namaliu (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

instamment les Etats-Unis de ne pas l'utiliser comme site permanent pour la destruction des armes chimiques et des déchets toxiques, et espérons fermement qu'il sera fermé après que les opérations en cours auront été achevées. Nous continuons également à nous opposer vigoureusement aux essais nucléaires français dans les atolls de Mururoa et Fangataufa.

Les insulaires du Pacifique sont étroitement liés à la mer, et leur dépendance à l'égard de ses ressources va sans dire. C'est pourquoi la Papouasie-Nouvelle-Guinée se félicite des progrès vers l'élimination de la pêche au filet dérivant.

Nous nous félicitons de la décision du Japon de mettre fin à cette pêche un an avant la date stipulée par la résolution 44/225. Nous prions instamment le Gouvernement japonais et d'autres nations éloignées des zones de pêche d'entamer des négociations avec nous sur des arrangements d'accès.

Le souhait de la Papouasie-Nouvelle-Guinée de participer efficacement au règlement des problèmes régionaux nous conduit à des échanges réguliers avec des pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE). L'ANASE a pris de nombreuses initiatives importantes, notamment dans la région de l'Asie du Sud-Est, que nous appuyons pleinement.

Nous prenons acte avec satisfaction du rôle de premier plan qu'ont joué, ces dernières années, l'Union soviétique et les Etats-Unis dans la réduction des tensions dans le monde. Leurs efforts, ainsi que ceux déployés par d'autres Etats du Conseil de sécurité des Nations Unies, méritent notre appui sans réserve. La Papouasie-Nouvelle-Guinée est consciente que les progrès réalisés dans la recherche de solutions aux problèmes du Cambodge, de l'Afghanistan, du Sahara occidental, du Moyen-Orient, de la péninsule coréenne et de l'Afrique australe sont la conséquence directe de la convergence de vues entre les superpuissances et les membres permanents du Conseil de sécurité.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée se félicite de l'annonce par le Viet Nam du retrait total de ses troupes du Cambodge. Nous louons les efforts déployés par le groupe de pays de l'ANASE, l'Australie et le Conseil de sécurité des Nations Unies pour convenir d'une formule unie en vue de la solution du problème cambodgien. La Papouasie-Nouvelle-Guinée estime que la participation des Nations Unies est nécessaire pour assurer la tenue d'élections libres et justes au Cambodge.

M. Namaliu (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

Dans la péninsule coréenne, mon gouvernement attend avec impatience la réunification de la Corée du Nord et de la Corée du Sud. Nous appuyons les initiatives de ces deux nations en faveur d'une réunification pacifique de leur peuple, et les engageons à poursuivre sur la voie de la réconciliation. Entre-temps, nous appuyons l'admission de la Corée du Nord et de la Corée du Sud aux Nations Unies en tant que Membres à part entière. Il nous semble que cela facilitera le dialogue et hâtera le processus de réunification.

La question du Sahara occidental semble être proche d'un règlement. Les propositions de règlement du Secrétaire général, annoncées le 11 août 1988, offrent la possibilité de régler une fois pour toutes cette épineuse question. Il appartient aux Membres des Nations Unies de faire en sorte que la population du Sahara occidental puisse exercer son droit à l'autodétermination. Ainsi, l'organisation et la supervision d'un référendum par les Nations Unies en coopération avec l'Organisation de l'unité africaine doivent pouvoir avoir lieu.

La situation au Moyen-Orient continue de nous préoccuper vivement. Mon gouvernement a toujours estimé que les Palestiniens ont droit à un foyer, tout comme Israël a le droit d'exister à l'intérieur de frontières sûres. Ces deux conditions sont le préalable incontournable à une solution durable de ce problème.

Nous avons toujours fermement condamné le recours à la force comme moyen de régler des différends et, en l'espèce, la Papouasie-Nouvelle-Guinée continue d'être inquiète par l'invasion et l'occupation persistante du Koweït par l'Iraq depuis le 2 août 1990, qu'elle condamne. En tant que Membre des Nations Unies, mon gouvernement appuie l'embargo commercial et économique contre l'Iraq décrété par le Conseil de sécurité des Nations Unies. Nous prions instamment tous les membres de cette assemblée de continuer de coopérer à la recherche d'une solution pacifique de cette crise.

Mon gouvernement est convaincu que la pression internationale et les sanctions ont permis le démantèlement progressif du système de l'apartheid. La situation en Afrique du Sud suscite un optimisme prudent. Après des années d'oppression et d'injustice, une démocratie véritablement non raciale pourrait enfin voir le jour. Nous avons pour responsabilité permanente d'encourager le processus de réconciliation et de reconstruction démocratique.

M. Namaliu (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

Nous sommes attristés par les émeutes récentes survenues dans les townships noirs entre des groupes rivaux de l'African National Congress (ANC) et les mouvements Zulu Inkatha, au cours desquelles tant de personnes ont trouvé la mort. Nous sommes fermement convaincus que les sanctions doivent être maintenues tant que l'apartheid ne sera pas totalement démantelé.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée se félicite de l'accession de la Namibie à l'indépendance et rend hommage à toutes les parties qui y ont contribué.

À l'heure actuelle, l'économie du monde connaît de nombreux changements. Le marché unique européen de 1992, des initiatives régionales telles que le Groupe de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) et le passage de pays de l'Europe de l'Est à une économie de marché ont des conséquences sérieuses pour les pays en développement.

M. Namaliu (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

La récession économique globale persistante a eu des incidences néfastes considérables sur le bien-être économique et social de toutes les nations. Inflation, taux d'intérêt élevés, fluctuation des taux de change, augmentation du chômage, croissance ralentie et protectionnisme ont tous eu des conséquences négatives sur nos économies nationales.

Sur le plan positif, la transition économique de l'Europe de l'Est pourrait offrir de nouvelles possibilités aux pays en développement à condition que leurs matières premières fassent l'objet d'une demande accrue. Nous sommes convaincus qu'une coopération plus étroite entre pays développés et pays en développement est maintenant plus importante que jamais. Les profits provenant des nouveaux marchés offerts par l'Europe de l'Est doivent être également partagés si l'on veut maintenir des relations commerciales ouvertes. L'effet néfaste que pourrait avoir cette transition sur les ressources financières allouées au monde en développement doit être minimisé.

La formation du groupe de coopération économique de l'Asie et du Pacifique vise à promouvoir une coopération plus étroite entre les pays de la région de l'Asie et du Pacifique, et à leur permettre de faire face aux événements qui se déroulent en Europe orientale et ailleurs.

La quatrième Convention de Lomé, signée le 15 décembre 1989, contient de nouvelles notions et idées qui en font un instrument différent des trois arrangements antérieurs. La quatrième Convention de Lomé stipule une série de mesures financières renforcées pour les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), et comprend des nouvelles dispositions d'ajustement structurel et d'assistance aux pays de l'ACP qui sont en butte à de graves difficultés de balance des paiements.

Il est extrêmement important pour les pays de l'ACP que les niveaux d'aide au développement convenus dans le cadre de la quatrième Convention de Lomé ne pâtissent pas de l'ouverture de relations élargies entre l'Europe de l'Est et le reste du monde. Tout ajustement ou toute restructuration du système financier et commercial mondial ne devrait pas avoir d'incidences néfastes sur la situation des pays en développement. Le déplacement de cible, tout comme le détournement des ressources financières des pays développés vers l'Europe de l'Est, désavantageraient grandement les économies des pays en développement, dont les revendications en faveur d'une répartition plus équitable des ressources du monde se font entendre depuis des décennies.

M. Namaliu (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

Il importe qu'un système commercial mondial ouvert soit maintenu si l'on veut que la prospérité économique soit répartie de manière équitable.

Un renforcement de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) est essentiel si nous voulons fournir un cadre stable favorable à l'expansion du commerce, et rendre possible la pleine intégration de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est, ainsi que des pays en développement, dans l'économie mondiale. Nous estimons que la nécessité d'aboutir à un résultat fructueux à l'issue de la série de négociations qui se tiendra en Uruguay à la fin de cette année doit se voir accorder la plus haute priorité inscrite à l'ordre du jour économique international. Des décisions politiques difficiles devront être prises afin d'aboutir à des résultats importants et ambitieux en ce qui concerne toutes les questions qui seront examinées au cours de ces négociations.

Les changements politiques et économiques marquants qui interviennent entre les superpuissances eu égard à l'Europe centrale et à l'Europe de l'Est et ceux qui interviennent dans la région de l'Asie et du Pacifique, au Moyen-Orient et ailleurs signalent l'émergence d'un nouvel ordre mondial qui s'accompagne d'un déplacement d'alliances et de groupements économiques. La Papouasie-Nouvelle-Guinée est convaincue que l'Organisation des Nations Unies examinera ces questions et prendra des mesures qui permettront à ses Etats Membres de faire face aux incertitudes qui les attendent.

Nous continuons d'appuyer le caractère unique du rôle des Nations Unies dans la solution des conflits et dans l'établissement d'un cadre solide de coopération internationale. Année après année, nous avons appuyé les travaux de l'Organisation des Nations Unies, car nous estimons que son rôle est vital au progrès sans entraves d'une communauté mondiale prospère et pacifique.

Enfin, nous vous assurons, Monsieur le Président, et nous assurons le Secrétaire général de notre appui indéfectible aux efforts que vous déployez dans le but de maintenir et de développer l'oeuvre des Nations Unies.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de la Papouasie-Nouvelle-Guinée pour son importante déclaration.

M. Rabbie Namaliu, Premier Ministre de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

DECLARATION DE M. KENNEDY A. SIMMONDS, PREMIER MINISTRE DE SAINT-KITTS-ET-NEVIS

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant entendre la déclaration du Premier Ministre de Saint-Kitts-et-Nevis.

M. Kennedy A. Simmonds, Premier Ministre de Saint-Kitts-et-Nevis, est escorté à la tribune.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à M. Kennedy A. Simmonds, Premier Ministre de Saint-Kitts-et-Nevis, et je l'invite à prendre la parole.

M. SIMMONDS (Saint-Kitts-et-Nevis) (interprétation de l'anglais) : Je saisis cette occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président, au nom de la délégation de Saint-Kitts-et-Nevis, de votre élection à ce poste éminent de Président de l'Assemblée générale à sa quarante-cinquième session. Votre élection est un témoignage incontestable de la haute estime dans laquelle nous vous tenons et de la confiance totale qu'ont placée en vous vos collègues. Ma délégation est très heureuse de vous souhaiter la bienvenue à ce poste en tant que représentant d'un pays insulaire frère, et elle vous assure de son entière collaboration au cours des délibérations critiques de cette assemblée.

Je voudrais également féliciter très chaleureusement le Président sortant de l'Assemblée générale pour la compétence dont il a fait preuve à la direction de nos travaux axés sur des questions épineuses qui ont retenu son attention au cours de la dernière session.

C'est avec un sentiment profond d'admiration que je rends également hommage à notre Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, pour les efforts inlassables qu'il consacre à la recherche d'une solution pacifique aux conflits dangereux qui assaillent la communauté mondiale.

Au nom de ma délégation, je voudrais souhaiter la bienvenue au nouvel Etat Membre de l'Organisation, le Liechtenstein, qui a maintenant remplacé Saint-Kitts-et-Nevis au rang des pays les plus petits aux Nations Unies. L'entrée de ce nouveau Membre à l'Organisation montre à l'évidence que l'ONU est bien vivante et vibrante d'énergie et qu'elle donne la possibilité à tous les pays, grands et petits, de contribuer au façonnement d'un monde meilleur.

Je prends la parole devant cette assemblée cinq jours seulement après le septième anniversaire de l'indépendance de mon pays. Mon gouvernement s'est, dès le début, fixé comme objectif prioritaire - sa raison d'être même - l'amélioration de la qualité de la vie de notre peuple.

M. Simmonds (Saint-Kitts-et-Nevis)

Dans la poursuite de cette mission, nous nous sommes fixé certains objectifs sectoriels qui sont : le renforcement des taux de croissance économique; la poursuite de notre programme de diversification économique, et la transformation générale de la structure de notre économie afin que notre taux de croissance économique soit stable et constant à long terme; la stabilisation du taux d'inflation; l'ouverture de possibilités d'emploi accrues pour la population; la satisfaction des besoins en matière de santé, de nutrition, d'éducation, de logement et autres besoins socioculturels de la population; la fourniture et le maintien d'une infrastructure physique adéquate pour l'ensemble de la population, et la promotion du commerce, de l'industrie, du tourisme et du développement agricole.

M. Simmonds (Saint Kitts-et-Nevis)

Une fois de plus, l'attention de la communauté mondiale a été détournée par un conflit. Une fois de plus, nous nous trouvons face à la réalité qui fait des conflits et des tensions globales les ennemis du développement.

L'invasion et l'occupation du Koweït, pays membre des Nations Unies, par l'Iraq, est un acte illégal d'agression. Mon gouvernement s'associe à la condamnation mondiale de cet acte illégal et de plus, appuie la résolution des Nations Unies demandant le retrait immédiat et sans condition des troupes iraqiennes du Koweït. Nous demandons de faire tous les efforts possibles pour résoudre cette crise de manière pacifique.

Cette crise du Golfe souligne une fois de plus la vulnérabilité des petits Etats. Nous ne sommes pas seulement à la merci des éléments naturels, mais nous courons le risque d'être engloutis par des pays plus grands et plus puissants. Notre seule protection contre cette éventualité est soit l'appui militaire des pays voisins amis, soit l'indignation et des sanctions punitives de la part de la communauté internationale.

Notre vulnérabilité est encore illustrée par l'incidence contraire grave que cette crise impose à l'économie de notre pays dans le sens que les prix du pétrole sont montés en flèche; le coût de l'électricité a beaucoup augmenté et de ce fait, le coût du pompage de l'eau de nos puits a également augmenté; et inévitablement, le coût des importations aussi, menant à un plus grand courant vers l'extérieur des revenus en devises alors qu'on même temps, l'aide venant des pays industrialisés sera sans aucun doute encore diminuée.

Je rends hommage au Secrétaire général pour les efforts qu'il a faits afin de trouver une solution pacifique et je suis sûr qu'il réussira.

Dans l'optique de la crise actuelle, il semble presque inutile de parler d'autres questions qui préoccupent mon pays et les autres pays en développement. Il est difficile de ne pas se demander si quiconque dans les pays développés nous écouterait en ce moment. Cependant, la question du développement et de l'environnement est si essentielle à la réalisation de l'amélioration de la qualité de la vie que je dois en parler et j'espère que mon message sera entendu.

Tout d'abord, je voudrais rendre hommage à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), l'Organisation des Nations Unies pour le développement

M. Simmonds (Saint Kitts-et-Nevis)

industriel (ONUFI), et le Fonds international de développement agricole (FIDA) qui continuent à fournir l'assistance technique nécessaire au programme de développement de l'environnement telle que la protection de la qualité de l'eau, l'eau potable et l'assainissement, l'agriculture soutenue et l'aquaculture.

Je voudrais également rendre hommage aux travaux du Comité préparatoire pour la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui a tenu sa première session à Nairobi en août 1990. Je félicite le Gouvernement et le peuple du Kenya, le pays hôte qui a reçu avec fierté cette première session symbolique. Saint Kitts-et-Nevis suivra les travaux de ce comité et souhaiterait pouvoir participer aux plans d'action qui émaneront de ses travaux.

Mon gouvernement et mon peuple accorderaient une grande valeur à l'aide et à la collaboration de l'Unesco et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), visant à promouvoir l'éducation et la formation dans le domaine de l'environnement pour les années 90 dans nos écoles et pour inclure l'alphabétisation en matière d'environnement dans les stratégies nationales afin de faire progresser l'éducation.

Il est évident que le monde est aujourd'hui plus sensibilisé aux questions concernant l'environnement. Cela est d'autant plus vrai qu'un bon nombre de projets des pays en développement sont soit retardés, soit abandonnés, parce que les pays industrialisés ou les agences multilatérales se préoccupent des effets que ces projets auront sur l'environnement. D'un point de vue philosophique, cela semblerait être une méthode d'approche raisonnable. Toutefois, elle doit être considérée en gardant à l'esprit que la plupart des problèmes qui nous préoccupent aujourd'hui, sinon tous sont causés par les pays industrialisés qui, pour parvenir à leurs objectifs de développement, placent le développement en premier et l'environnement en dernier, et parfois même ne s'en préoccupent pas du tout.

M. Simmonds (Saint-Kitts-et-Nevis)

Nous avons entendu parler de l'effet de serre dû au fait que les pays industrialisés ont défriché pendant des décennies toutes leurs forêts. Ce sont eux qui accumulent les déchets nucléaires et toxiques. Ce sont eux qui ont pollué les rivières et les mers. En outre, certains groupes de défense des droits des animaux porteront atteinte à la bonne réputation d'une nation entière de fermiers dont les récoltes sont systématiquement détruites par des singes, ce qui peut susciter chez elle un sentiment profond de frustration, et se traduire par une perte de revenus et une baisse de devises.

Nous devons être rationnels dans notre approche de l'environnement. Un développement soutenu et une protection efficace de l'environnement doivent se compléter et non pas se concurrencer. Il faut forger des liens entre l'industrie et la protection de l'environnement pour parvenir à une qualité améliorée de la vie. En bref, l'environnement ne doit pas servir de bouc émissaire ou de prétexte pour étouffer les aspirations des pays en développement.

Maintenant que les pays industrialisés sont parvenus à un niveau élevé de développement, abstraction faite de l'environnement - et nous en partageons tous les nuisances -, ils devraient être prêts à mettre immédiatement des ressources complémentaires à la disposition des pays en développement aux fins de la protection de l'environnement, tout en veillant à la bonne exécution des projets de développement durable.

A Saint-Kitts-et-Nevis, nous attachons un prix élevé à l'application des politiques d'utilisation de la terre visant à accroître notre production alimentaire, à nous doter d'une réserve suffisante de produits alimentaires et à mettre l'accent sur une nutrition plus saine pour ainsi améliorer la santé de notre population et renforcer notre industrie.

Nous nous efforçons à présent de diversifier notre économie qui était auparavant une économie de monoculture. Le tourisme est un élément important de ce programme. De toute évidence, si nous voulons que notre industrie du tourisme se développe et soit une source de revenus importants pour notre économie, nous devons, en tant que communautés insulaires, protéger les mers et les océans d'où nous puisons nos importantes ressources marines et qui font vivre nos régions côtières. La prévention de la pollution et le nettoyage des zones polluées des océans exigent, néanmoins, de la part de la communauté internationale, des efforts de coopération internationale et une volonté commune de répondre rapidement aux

M. Simmonds (Saint-Kitts-et-Nevis)

demandes d'assistance. La question de l'environnement est une vaste question qui ne peut être traitée par les pays en développement qu'avec l'assistance de l'Organisation des Nations Unies et l'aide des pays développés.

Une autre question qui nous préoccupe lorsqu'on parle de l'amélioration de la qualité de la vie est le préjudice grave infligé à nos jeunes et aux générations futures par les stupéfiants illicites. La décision que nous avons prise à l'échelle de la nation de lutter contre la menace de la drogue est une décision ferme et indéfectible. Nous avons renforcé l'application de nos lois à cet égard et promulgué des châtements plus sévères. Nous avons bénéficié, dans une certaine mesure, des allocations du Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues (FNULAD) dans les domaines de l'application des lois et de la formation, mais nous avons besoin d'une aide plus importante encore pour réduire la demande afin de mettre l'accent sur l'éducation préventive, les soins de santé et la réinsertion sociale. Il faut maintenir les liens de coopération internationale afin de lutter contre la culture et le trafic de ces substances illicites, d'éliminer la demande, d'intensifier les efforts faits dans le domaine de l'information publique, de la santé et de l'éducation et de mettre au point des programmes de réinsertion sociale.

Il faut à tout prix mettre les narcoterroristes et les trafiquants de drogue hors d'état de nuire. Ils ne doivent plus être autorisés à menacer la vie de nos jeunes, attenter à la sécurité de la région, asservir notre jeunesse, déstabiliser notre société et mettre en péril l'avenir des générations futures. Une guerre mondiale contre la drogue doit être déclarée à la présente quarante-cinquième session, et tous nos gouvernements et nos peuples doivent s'engager à la faire.

Bien que les tensions actuelles continuent d'être au premier plan dans nos esprits et planent comme une ombre sur nos délibérations, nous ne devons pas oublier certains des progrès rendus possibles par notre organisation.

Je souhaite la bienvenue à la Namibie libre dans la famille des Nations Unies. Je rends hommage au Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT), qui a joué un rôle primordial dans le processus électoral namibien, car il a facilité une amélioration fondamentale du climat politique en Namibie, organisé la tenue d'élections libres et honnêtes et s'est fait l'écho de l'attachement du peuple namibien à l'indépendance. La lutte a été longue et difficile, et il faut rendre un hommage au peuple de Namibie et à cette famille des Nations Unies d'avoir permis à la Namibie d'être libre aujourd'hui.

M. Simmonds (Saint-Kitts-et-Nevis)

Même en Afrique du Sud une lueur d'espoir a été perçue. Le Gouvernement et le peuple de mon pays se félicitent et se réjouissent de la libération de Nelson Mandela. Nous admirons son courage remarquable et sa résistance à l'amertume en dépit de l'épreuve très dure qu'il a connue. De toute évidence, la libération de Mandela, la levée de l'interdiction qui frappait l'African National Congress (ANC) et l'amorce d'un dialogue sont des signes encourageants qui indiquent qu'un changement se profile peut-être à l'horizon en Afrique du Sud. Nous déplorons la violence dans les cités noires en Afrique du Sud. Toutefois, cela ne doit pas servir de prétexte au maintien du statu quo.

A Saint-Kitts-et-Nevis, nous ne nous permettrons pas qu'on nous amène vers une acceptation tacite de l'apartheid par le biais de simulacres de conciliation, et nous demandons à tous les pays d'adopter la même ligne de conduite. L'apartheid est un mal et un système odieux qui professe la supériorité d'un homme sur un autre en raison de la couleur de sa peau. Il ne peut y avoir aucun compromis avec l'apartheid. Tous les hommes naissent égaux - c'est là une vérité universelle. Ce n'est qu'en éliminant l'apartheid que l'Afrique du Sud peut espérer retrouver sa place dans la famille des nations. Mon pays, Saint-Kitts-et-Nevis, reconnaît certes que des progrès ont été faits, mais demande que toutes les sanctions contre l'Afrique du Sud soient maintenues tant que l'apartheid n'aura pas été démantelé. Nous nous félicitons de la Déclaration des Nations Unies sur l'Afrique du Sud, de décembre 1989, et nous recommandons à la communauté internationale de continuer à aider le peuple sud-africain et à soutenir les Etats de première ligne.

Nous sommes profondément préoccupés de voir que le peuple du Cambodge continue d'être privé de paix et de justice. Il faut permettre à la population de ce pays déchiré par la guerre de jouir de son droit à l'autodétermination sans ingérence extérieure. Nous exigeons le retrait de toutes les troupes étrangères du Cambodge et nous continuerons de demander qu'un tel retrait soit contrôlé et assuré par une force internationale de maintien de la paix envoyée sur place. Nous demandons à toutes les parties en présence au Cambodge d'entamer un dialogue qui devrait se poursuivre jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée, et mon gouvernement est d'avis que, dans l'intervalle, le statut du Cambodge à l'Organisation des Nations Unies ne doit pas être modifié.

Plus près de chez nous, dans notre région des Caraïbes, nous sommes également très préoccupés par la situation instable qui persiste en Haïti. De toute évidence, les événements politiques qui ont eu lieu dans ce pays ont sérieusement

M. Simmonds (Saint-Kitts-et-Nevis)

entravé son développement économique. Nous, pays de la région, continuerons d'appuyer tous les efforts faits en vue de l'organisation d'élections justes et honnêtes. Je nourris l'espoir que les forces influentes à l'extérieur et à l'intérieur d'Haïti feront tout leur possible pour aider, et non pas entraver, la transition d'Haïti vers une démocratie électorale.

Saint-Kitts-et-Nevis applaudit les tentatives de rapprochement entre la Corée du Nord et la Corée du Sud. Le monde doit saisir toutes les possibilités de paix et de conciliation qui lui sont offertes.

M. Simmonds (Saint-Kitts-et-Nevis)

Nous appuyons la poursuite du dialogue entre les deux Gouvernements coréens, car nous sommes fermement convaincus que ce dialogue peut déboucher sur la paix et la réunification. Ma délégation réitère son appel aux deux pays de la péninsule coréenne pour qu'ils deviennent Membres des Nations Unies, mesure positive propre à renforcer leur dialogue en vue de la réunification dans le cadre structuré et favorable de l'Organisation.

La communauté internationale est si préoccupée en ce moment que les problèmes et les aspirations des petites nations insulaires ne sont peut-être pas une priorité pour elle. Je me dois pourtant de parler aux membres de l'Assemblée générale des problèmes de développement de ce groupe particulier de nations. Nous sommes vulnérables aux ouragans, comme le montrent les dégâts occasionnés par l'ouragan Hugo à Saint-Christophe-et-Nevis. J'aimerais saisir cette occasion pour dire que le Gouvernement et le peuple de Saint-Christophe-et-Nevis seront éternellement reconnaissants aux Etats Membres et aux institutions reliées à l'Organisation des Nations Unies de l'aide qu'ils lui ont fournie.

Nous sommes vulnérables à la moindre fluctuation des paramètres économiques, même à des milliers de kilomètres de nos côtes, comme la "crise du Golfe".

Nous sommes vulnérables à l'aventurisme de terroristes comme ceux qui, en juillet dernier, ont pris en otages le Premier Ministre de la Trinité-et-Tobago et les membres de son cabinet. Les pays des Caraïbes ont fourni une aide humanitaire et nous sommes prêts à apporter une aide militaire le cas échéant.

Nous sommes vulnérables à la pollution de l'air, de la mer et du sol qui a son origine au-delà de nos côtes.

La mission première des Nations Unies est de faciliter le développement pacifique de tous les pays et de mobiliser la communauté des nations pour améliorer la qualité de vie de tous les peuples de la planète. Pour réaliser ce noble idéal, la paix doit régner dans le monde. Prenons fermement position contre l'agression, l'exploitation et la répression, afin que la paix triomphe et que le monde puisse concentrer son attention sur le développement de tous les peuples de la planète et y consacrer ses énormes ressources. Les Nations Unies ne peuvent aspirer à plus noble idéal.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de Saint-Christophe-et-Nevis de l'importante déclaration qu'il vient de faire.

M. Simmonds, Premier Ministre de Saint-Kitts-et-Nevis, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

M. CAVALLO (Argentine) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, qu'il me soit tout d'abord permis de vous présenter mes félicitations les plus sincères et les plus chaleureuses pour votre élection à la présidence de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale. Votre expérience et votre sagesse sont la garantie du succès de nos travaux. Je voudrais également exprimer la reconnaissance de notre délégation au général Garba, qui a dirigé avec une grande compétence les travaux de la quarante-quatrième session.

Encore une fois, nous nous félicitons de l'avènement de la République de Namibie en tant qu'Etat indépendant et qui a mis fin à l'une des situations les plus conflictuelles et les plus injustes de l'histoire contemporaine. Nous saluons également la Principauté de Liechtenstein, devenue Membre de l'Organisation. Nous assurons ces deux pays de notre pleine coopération dans la réalisation des objectifs communs qui inspirent notre présence aux Nations Unies.

L'an dernier, nous avons assisté à des transformations fondamentales dans les relations internationales. Les changements profonds qui se sont produits dans les pays de l'Europe de l'Est et l'amélioration, dont il convient de se féliciter, des relations entre l'Est et l'Ouest font que, comme l'opinion publique internationale, nous pensons que la guerre froide a pris fin.

Il y a eu la réunification du Yémen et dans quelques jours nous assisterons à celle de l'Allemagne, qui mettra un terme à la douloureuse période de séparation de son peuple et apportera une solution à l'une des séquelles les plus notoires de la deuxième guerre mondiale sur le continent européen. Nous espérons que dans un proche avenir la présence de la Corée viendra renforcer encore le caractère universel de notre Organisation.

De même nous assistons avec espoir à la disparition du racisme et de la discrimination en Afrique du Sud, aux progrès dans le règlement de situations extrêmement difficiles dans le Sud-Est asiatique et à la quasi-normalisation démocratique de l'Amérique latine.

Tous ces faits témoignent du renforcement des Nations Unies depuis la détente et depuis la fin de la politique des blocs antagonistes. Cela présuppose aussi un renouvellement des pratiques de leurs organismes et un retour à l'esprit de San Francisco, libéré des idéologies particulières d'une époque d'affrontement déjà

M. Cavallo (Argentine)

dépassée. On ne saurait à ce propos, manquer d'exprimer toute notre reconnaissance au Secrétaire général Pérez de Cuéllar, dont les efforts inlassables ont grandement contribué à de tels résultats.

Toutefois, l'histoire n'est pas linéaire. Les énormes progrès que la communauté internationale a faits au cours de l'année pour ce qui est de réinstaurer l'ordre de San Francisco, ont cependant été remis en cause par un grave défi. L'invasion du Koweït par l'Iraq est venue assombrir l'avènement de cette nouvelle ère.

A l'instar de la communauté internationale, le peuple argentin est atterré par cet épisode résultant de l'agression et du mépris pour les normes les plus élémentaires de la coexistence internationale.

Mon gouvernement condamne l'agression de l'Iraq et, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, il exige le retrait immédiat et inconditionnel des troupes irakiennes du Koweït et la restauration de l'autorité du Gouvernement légitime de ce pays.

Nous sommes préoccupés par le sort réservé au peuple koweïtien et aux centaines de milliers de réfugiés étrangers qui se trouvent dans la région. Mon gouvernement en appelle à l'Iraq pour qu'il applique les Conventions de Genève de 1949 ainsi que les Protocoles additionnels de 1977 relatifs à la protection des personnes civiles en temps de guerre, et pour qu'il permette aux étrangers qui souhaitent quitter le Koweït et l'Iraq de le faire immédiatement.

Toutefois, nous ne pensons pas que ces déclarations suffisent car nous nous heurtons à un fait nouveau : le premier défi à l'ordre qui se manifeste depuis la fin de la guerre froide. C'est un défi qui nous ramène à un passé que nous aurions voulu révolu, un passé fondé sur l'affrontement et le recours à la force qui entravent le fonctionnement de l'Organisation.

Voilà pourquoi nous rejetons ceux qui nous proposent l'agression et le terrorisme. Cela étant, nous souhaitons le fonctionnement d'un mécanisme opérationnel comme celui de la Charte des Nations Unies, seule garantie pour les pays les plus faibles et seule garantie de paix pour la communauté internationale.

C'est dans ce contexte que mon gouvernement a décidé d'envoyer une force qui viendra renforcer les efforts internationaux visant à faire appliquer les résolutions des Nations Unies imposant des sanctions à l'Iraq pour son invasion du Koweït.

M. Cavallo (Argentine)

La décision du Gouvernement argentin confirme sa volonté d'assumer pleinement ses engagements internationaux. Tous les membres de la communauté internationale, sans exception, doivent oeuvrer à la construction de l'ordre après la guerre froide car ils sont responsables du maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément à l'esprit et à la lettre de la Charte.

M. Cavallo (Argentine)

Notre adhésion au principe du règlement pacifique des différends s'applique à une autre question dont l'importance pour mon pays est connue. Je songe à la question des îles Malvinas.

Comme cette assemblée générale le sait, mon pays a rétabli des relations diplomatiques avec le Royaume-Uni, engageant ainsi un processus de normalisation qui commence déjà à porter ses fruits. Ceci a été possible, grâce à la décision politique du Président Menem qui s'est entendu avec le Gouvernement britannique sur une formule protégeant les droits souverains inaliénables de l'Argentine sur les îles Malvinas, Georgie du Sud et Sandwich du Sud. Son application nous permet d'améliorer nos relations bilatérales tout en recherchant les moyens de régler les problèmes qui subsistent.

Le Gouvernement argentin estime que ce nouveau climat entre les deux pays devra également faciliter, le moment venu, la reprise des négociations sur la souveraineté réclamée à maintes reprises par l'Assemblée générale.

Entre-temps, il est nécessaire que les deux pays mettent au point des arrangements spéciaux et novateurs qui, tenant compte de manière appropriée des intérêts des insulaires, permettent la coopération entre le territoire continental argentin et les îles. Cela permettrait de surmonter l'absence actuelle de contacts qui est anachronique et incompatible avec le climat de bonne volonté qui caractérise actuellement les relations argentino-britanniques.

Le Gouvernement argentin manifeste, une fois de plus, sa volonté politique de mettre fin à cette situation d'isolement et d'appliquer intégralement les résolutions de l'Assemblée générale relatives aux îles Malvinas.

La solution élaborée pour traiter les questions politiques conflictuelles prouve manifestement que notre organisation agit conformément à ses idéaux de paix et de coopération.

Mon gouvernement est convaincu que l'Organisation des Nations Unies peut contribuer au règlement pacifique des conflits internationaux qui subsistent.

La nouvelle situation internationale permettra à cette organisation de jouer un rôle pertinent en ce qui concerne les conflits du Sahara occidental et du Cambodge. Il convient particulièrement de relever les efforts positifs déployés par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité dans l'élaboration du plan de paix pour le Cambodge.

Néanmoins, nous sommes préoccupés par le fait que, malgré les innombrables efforts et les progrès accomplis dans la voie du règlement pacifique de nombreux

M. Cavallo (Argentine)

conflits régionaux, la communauté internationale n'a pas encore trouvé de solution juste, pacifique et définitive à la question de Palestine. Mon gouvernement, qui a appuyé les efforts faits par la communauté internationale pour trouver une solution pacifique et globale à cette question, estime que les Nations Unies ne devraient pas laisser passer l'occasion unique que nous offre la situation internationale actuelle de faire reconnaître et respecter les droits légitimes du peuple palestinien en recourant à une solution juste et négociée.

La coopération et le dialogue doivent prendre le pas sur tout autre objectif pour que tous les Etats de la région puissent coexister dans la paix et l'harmonie. Nous estimons également que pour qu'Israël reconnaisse que l'Organisation des Nations Unies propose une solution juste et impartiale, il serait judicieux de renoncer aux allusions insultantes établissant des analogies entre le sionisme et le racisme. Ces allusions faites en périodes d'affrontement n'ont guère contribué à la recherche d'un dialogue constructif.

Le processus de réforme démocratique en Amérique latine déterminera le rôle que cette région jouera sur la nouvelle scène mondiale. La création de gouvernements nouvellement élus au Chili et au Nicaragua, ainsi que les négociations menées entre le Gouvernement d'El Salvador et les forces rebelles sur la base des accords conclus en avril à Genève, confirment cette tendance vers la démocratie, la tolérance et le pluralisme politique. En même temps, nous constatons de plus en plus souvent que les pays d'Amérique latine et l'Amérique tout entière se lancent dans des processus de réforme économique de grande portée et prennent de nouvelles initiatives en matière d'intégration qui permettent d'espérer que les nations de ce continent suivront la voie du développement, de la modernisation et de la stabilité institutionnelle.

L'Argentine accorde une importance particulière au défi que représente l'engagement pris avec le Brésil d'organiser d'ici à la fin de 1984 un marché commun. Nous oeuvrons présentement pour que cette initiative amène également d'autres nations soeurs de l'Amérique latine à se joindre à nous.

Dans un monde que les progrès technologiques font paraître de plus en plus petit en créant un système international toujours plus interdépendant et complexe, il faut que les mesures prises en matière de politique étrangère soient transparentes pour que la confiance règne dans les relations entre les Etats.

Ces relations doivent s'adapter pour tenir compte de la transformation fondamentale des critères politiques et économiques en vigueur sur le plan

M. Cavallo (Argentine)

international. Sur le plan politique, il existe une tendance irréversible à réaffirmer les droits de l'homme et le pluralisme face aux dictatures et aux régimes autoritaires qui déclinent irrémédiablement tandis que, sur le plan économique, on privilégie la libération des marchés et l'ouverture économique face à l'interventionnisme et au protectionnisme.

Ces profonds changements internationaux coïncident avec les décisions de politique interne que le Gouvernement de mon pays a prises depuis le second semestre de 1989, d'une part pour renforcer la liberté et la démocratie et, d'autre part, pour accélérer la réforme et l'ouverture de son économie en vue de s'adapter politiquement et économiquement à la nouvelle situation internationale.

Dans ce nouveau contexte, il existe à l'échelon international une nette tendance à réformer les structures nationales paralysantes, afin de pouvoir mettre fin au système de monopole et de réglementation des activités économiques et de créer un système productif concurrentiel indispensable au développement.

Notre gouvernement suit cette tendance avec la ferme volonté d'intégrer son pays dans l'économie mondiale afin de sortir de la marginalisation et de la voie sans issue de l'endettement croissant sans développement. Nous devons pour cela modifier les règles du jeu afin d'enrayer la stagnation en transformant le pays en bénéficiaire de capitaux qui serviront de levier pour dynamiser nos ressources naturelles et humaines.

Durant la période qui a suivi la guerre, deux systèmes sont nés auxquels mon pays a adhéré et qu'il estime nécessaire de renforcer. Je veux parler des systèmes instaurés à San Francisco et à Bretton Woods, qui se renforcent mutuellement, puisque la paix et la sécurité sont indispensables pour assurer la stabilité et la croissance économique.

Néanmoins, l'affrontement entre les superpuissances a empêché le fonctionnement intégral de ces deux systèmes. Aujourd'hui le fait que la plupart des économies socialistes aient accès aux principales institutions financières internationales et la fin de la guerre froide ouvrent un nouveau chapitre de l'avenir de la coopération internationale. Il est possible d'envisager la configuration d'un monde formant un tout de plus en plus intégré et solidaire.

Dans ce contexte, nous aspirons à un système commercial international, exempt de déformations et de barrières qui permette à tous les membres de la communauté internationale de s'intégrer dans l'économie mondiale selon leur potentiel et leurs

M. Cavallo (Argentine)

possibilités. A cette fin, il est indispensable d'éviter la pratique de l'octroi de subsides à la production et à l'exportation de produits agricoles pratiques qui nuit gravement aux pays producteurs qui obtiennent un bon rendement.

Mon pays participe aux négociations qui ont lieu actuellement au sein du GATT car il est convaincu qu'elles contribueront, dans une large mesure, à résoudre sur le plan multilatéral les conflits commerciaux de plus en plus nombreux qui existent actuellement et que l'avenir de la coopération économique internationale dépend de ces négociations. De même, sur le plan économique, nous pouvons soit accepter la loi du plus fort, avec le retour aux guerres commerciales de l'entre-guerre, soit adhérer aux accords multilatéraux qui renforcent le système de Bretton Woods.

La nécessité d'une coopération et l'interdépendance croissante de problèmes qui dépassent les frontières nationales et qui exigent des réponses plus générales et plus coordonnées ont été les traits caractéristiques du système international des dernières années. Je songe aux problèmes de l'environnement, des droits de l'homme et des stupéfiants qui offrent un cadre fécond à la coopération internationale et à l'activité de notre organisation.

M. Cavallo (Argentine)

Les considérations relatives à l'environnement exigent l'identification de modèles à même d'être appliqués sans pourtant épuiser les ressources qui les nourrissent. Nous sommes pleinement conscients de la nécessité de prendre, au niveau le plus élevé, toutes les mesures qui puissent garantir aux générations futures la jouissance des ressources que nous avons reçues. De même, nous savons que dans de nombreux cas, l'effort au niveau national ne sera pas à lui seul suffisant et nous recherchons, tout particulièrement dans la cadre régional, le moyen de mettre au point des actions de conservation efficaces. Certains graves problèmes qui, en règle générale, n'ont pas été provoqués par les pays en développement, présentent un caractère mondial et nous sommes engagés dans un effort commun pour enrayer la détérioration et rétablir les conditions d'environnement appropriées.

La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, dont les travaux préparatoires ont commencé, sera l'instance appropriée pour montrer le nouvel esprit de coopération nécessaire pour résoudre les problèmes d'intérêt commun.

Le trafic illicite des drogues ne peut être combattu de façon efficace que si tous les membres de la communauté internationale agissent d'une manière concertée dans ce sens. A cet égard, mon pays a appuyé la Déclaration politique et le Programme mondial d'action adoptés au cours de la dix-septième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la question des stupéfiants.

Les dimensions individuelle et collective des droits de l'homme sont complémentaires en leur action conjointe au bénéfice de l'être humain, de telle sorte que les droits civils et politiques revêtent la même importance que les droits économiques, sociaux et culturels. Nous sommes convaincus que les uns ne sont pas plus importants que les autres et que la réalisation de certains ne peut servir de prétexte pour dénier l'exercice des autres.

Les graves événements survenus ces dernières semaines nous placent dans une situation historique où il est urgent de coopérer vigoureusement pour établir un monde plus sûr dans sa quête de la paix.

Dans cette perspective, notre organisation a un rôle fondamental à jouer. Nous disposons déjà des structures nécessaires à la discussion et il nous faut simplement procéder à l'ajustement des mécanismes d'exécution existants. Il

M. Cavallo (Argentine)

convient d'en appeler à notre imagination collective pour trouver la voie la plus rapide et la plus sûre.

Nous sommes les témoins d'une nouvelle dynamique du Conseil de sécurité, produit indubitable d'une nouvelle philosophie de coopération des superpuissances face aux conflits régionaux et internationaux. Il est impératif que les travaux du Conseil soient renforcés dans une atmosphère dépourvue de méfiance et d'affrontements.

Une fois de plus aujourd'hui, les yeux de tous les peuples du monde se tournent vers cette enceinte, dans l'espoir que cette organisation saura collaborer à la construction d'un monde plus sûr et plus juste.

Ce siècle a été le théâtre de nombreuses guerres et de nombreux conflits qui ont fait douter de la mise en application des préceptes de la Charte et de la possibilité de léguer aux "générations futures" un monde libéré du "fléau de la guerre", dans lequel "les droits fondamentaux de l'homme, la dignité et la valeur de la personne humaine, l'égalité des droits des hommes et des femmes et des nations, grandes et petites" soient respectés et appliqués.

Au cours des dernières années de ce XX<sup>e</sup> siècle, c'est pour la communauté internationale un défi auquel elle ne peut échapper que de mettre en pratique les idéaux des fondateurs de cette organisation.

M. VELAYATI (République islamique d'Iran) (parle en persan, texte anglais fourni par la délégation) : Monsieur le Président, je voudrais d'emblée vous adresser mes sincères félicitations pour votre élection à la présidence de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale. Je suis convaincu que, sous votre direction sage et compétente, l'actuelle session adoptera des mesures efficaces à ce stade extrêmement délicat, où le rôle des Nations Unies pour résoudre les crises régionales et faire face aux menaces contre la paix et la sécurité internationales a été souligné plus que jamais.

Notre monde connaît une transformation rapide. Les changements tumultueux de cette décennie, y compris la victoire de la révolution islamique en Iran et la renaissance du revivalisme islamique dans le monde entier qui s'appuie sur la croyance en Dieu, la religion, la moralité et le peuple; le déclin de la pensée marxiste qui avait été fondée sur la négation de ces caractéristiques fondamentales; les développements rapides survenus dans le bloc socialiste, allant de pair avec la participation efficace des masses dans la gestion de leurs propres

M. Velayati (République islamique d'Iran)

affaires) l'unification des deux Allemagne signifiant la fin de l'ère de la suprématie des intérêts des superpuissances sur les aspirations des nations, tout cela constitue une preuve évidente du fait que nous en sommes arrivés à une ère de prise de conscience accrue des nations. A cette époque, non seulement les nations jusqu'ici opprimées résisteront à l'agression, à la domination et à l'exploitation exercées, sous le prétexte de limiter le pouvoir d'un rival, mais l'application d'une politique de deux poids deux mesures à l'égard de phénomènes et de situations similaires également sera rejetée par l'opinion publique internationale.

Maintenant qu'il semble que l'ère de la guerre froide et de la rivalité féroce entre les superpuissances a vécu, si la transformation du système international ne réussit pas à incarner le principe de justice et si la concentration des ressources dans certaines régions spécifiques du monde n'arrive pas à assurer la promotion qualitative des niveaux de vie, la croissance et le développement des pays les moins développés et des pays en développement, je me permettrai d'affirmer que l'issue inévitable d'une telle situation ne peut être qu'un affrontement violent entre les opprimés et leurs oppresseurs. Loin d'être une menace, il s'agit là d'une analyse réaliste des conditions objectives des êtres humains qui sont parfaitement conscients des causes de leur sort et des privations qui leur sont infligées et qui en sont venus à se rendre compte que pour les nations asservies, il n'existe pas d'autre choix que de renverser une situation imposée.

M. Volayati (République islamique d'Iran)

Assurer les droits des nations est donc d'une importance vitale pour l'établissement de relations justes et pacifiques entre Etats dans le futur système international. Une évolution de l'ordre mondial devrait créer un milieu dans lequel toutes les nations pourraient mettre au point et réaliser leurs potentiels de croissance, de développement et de progrès scientifique et culturel. La justice économique, le développement et une prospérité relative, l'égalité sociale, la promotion du respect de la primauté du droit dans les affaires internationales, le non-recours à l'agression et à la coercition dans le règlement des différends ainsi que le respect de la souveraineté de tous les Etats devraient, en outre, fournir les bases du nouvel ordre international. Dans ce contexte, le rôle des Nations Unies pour guider les développements internationaux vers la réalisation de ces idéaux communs de l'humanité est, certes, une question délicate et essentielle.

La raison d'être de notre présence dans cette enceinte mondiale prestigieuse est de respecter la volonté de la communauté internationale telle que l'incarnent les buts et principes des Nations Unies inscrits dans sa charte. Dans l'optique de l'occupation du Koweït par l'Iraq et de la crise actuelle dans le golfe Persique ainsi qu'à la suite de l'outrage ainsi subi par le monde entier, un coup d'oeil sur les réalités et les origines de la crise, de même qu'une comparaison entre l'agression iraquienne contre le Koweït et l'agression contre la République islamique d'Iran il y a 10 ans, seraient certes nécessaires.

Quelques heures après l'occupation du Koweït, le Conseil de sécurité a adopté une résolution conforme au Chapitre VII de la Charte, exigeant le retrait immédiat et sans condition des forces iraqiennes du Koweït. Cinq résolutions, condamnant l'agression, imposant des sanctions générales et exigeant une pression internationale concertée, ont reçu le blanc-seing du Conseil en deux semaines, ce qui fait un total de sept résolutions jusqu'ici. Tout à coup, les grandes puissances au Conseil de sécurité, notamment les Etats-Unis, se sont levées de manière sans précédent à la défense de la Charte, proclamant qu'elles ne permettraient aucune ingérence dans les principes cardinaux et universellement reconnus du droit international, utilisant les moyens disponibles à la communauté internationale pour assurer l'échec de la partie qui avait décidé de résoudre ses problèmes en recourant à la force et à l'occupation militaire d'un autre pays, afin que l'agresseur se voie refuser tout le fruit de son agression. Un tableau spectaculaire de solidarité internationale visant à acculer l'agresseur a été brossé au bénéfice d'une audience mondiale incrédule.

M. Velayati (République islamique d'Iran)

Comparons maintenant cette manière d'agir avec celle de ces mêmes puissances au Conseil de sécurité et de leurs alliés régionaux face à l'agression iraquienne contre la République islamique d'Iran il y a 10 ans. A ce moment-là, la première résolution du Conseil de sécurité a été adoptée, six jours seulement après l'agression, et elle demandait uniquement que l'on s'abstienne de tout autre recours à la force, sans même mentionner un retrait. Au cours des huit années suivantes, un appui sous toutes ses formes imaginables - politique ou diplomatique, militaire, logistique, d'information et financier - a été généreusement accordé à l'Iraq afin d'aller même jusqu'à empêcher le peuple iranien de repousser l'agression et de reconquérir ses droits légitimes.

Il semble que, pendant ces huit années, des principes tels que le caractère inadmissible du recours à la force et de l'occupation ainsi que le devoir de réprimer les actes d'agression n'aient pas figuré dans la Charte des Nations Unies. Les positions justifiées de la République islamique d'Iran et les paroles que j'ai moi-même répétées chaque année du haut de cette tribune ont été ignorées en raison de la suprématie de la logique, qui sert les propres intérêts des puissances hégémoniques, sur les principes de la Charte et de la négligence malheureuse de certains Etats arabes dans le golfe Persique à l'égard de leurs intérêts à long terme. Cette approche n'a pas été poursuivie seulement au cours des huit années de défense sacrée du peuple musulman de l'Iran, mais également durant les entretiens qui se sont poursuivis pendant deux ans à propos de la mise en oeuvre de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité, au cours desquels pas un seul mot n'a été prononcé par les champions du droit international pour soutenir les exigences contraignantes figurant dans leur résolution, et défendre nos droits légitimes, et encore moins pour que s'exerce la justice. De manière surprenante, au contraire, l'absence de progrès dans l'application de la résolution 598 (1987) a été utilisée par les mêmes milieux pour obtenir des concessions politiques de la République islamique d'Iran.

L'absence d'un véritable engagement de principe et la manipulation des règles du droit international ont créé une situation dans laquelle les positions et les déclarations des parties à la crise actuelle sont en contradiction flagrante avec leurs pratiques et leurs politiques au cours de la dernière décennie. La partie demandant instamment aux nations de la région de résister aux politiques impérialistes des Etats-Unis et de leurs collaborateurs régionaux a lutté,

M. Velayati (République islamique d'Iran)

conjointement avec les mêmes politiques impérialistes, contre la République islamique d'Iran pendant huit longues années. Et la partie, qui prétend actuellement s'opposer à l'agression et soutenir les principes de la Charte et les décisions du Conseil de sécurité, est précisément ce même Etat qui, de pair avec ses alliés, et en contradiction totale avec la Charte, a envoyé son armada dans le golfe Persique, recourant à une action militaire conjointe contre la République islamique d'Iran, pour tenter précisément d'apporter son aide dans l'agression contre l'Iran et de sauver l'agresseur.

Contre cette toile de fond, le monde islamique étudiera les réalités telles qu'elles sont, malgré une rhétorique démagogique, et conscient que les origines de l'affrontement actuel remontent à un différend sur l'expansion des acquis et non sur un engagement envers des principes. Aucune partie ne peut donc appeler l'appui de l'opinion publique musulmane, sauf si elle s'engage sur une voie pratique et claire pour rectifier ses politiques passées.

Vu les conditions extrêmement dangereuses et critiques régnant dans la région stratégique du golfe Persique, et en dépit des dommages énormes subis par le peuple iranien à la suite des politiques hostiles des grandes puissances et de certains Etats régionaux au cours des 10 dernières années, la République islamique d'Iran a, non sans inquiétude et avec un vif intérêt, suivi systématiquement les événements et réagi en conséquence. Dès le début de l'invasion iraquienne du Koweït, la République islamique d'Iran a condamné clairement et sans aucune ambiguïté l'agression iraquienne et a exigé le retrait immédiat, total et sans condition des forces iraqiennes du Koweït.

M. Velayati (République islamique d'Iran)

Malheureusement, l'occupation iraquienne du Koweït a servi de prétexte à des puissances étrangères, notamment aux Etats-Unis et à d'autres pays occidentaux, pour envoyer leurs forces sur une grande échelle dans la région du golfe Persique. Des déclarations récentes de hauts fonctionnaires américains faisant état de leur intention - une présence à long terme des forces américaines dans la région et la création d'un nouveau dispositif militaire et de sécurité dans la région - sont alarmantes, et suscitent certainement une instabilité et une tension accrues dans la région. Ce serait une très grande erreur de la part des Etats-Unis de supposer que le peuple musulman resterait indifférent et silencieux face à une telle présence.

Nous avons déclaré à de nombreuses reprises, de cette tribune même, qu'une paix et une sécurité durables dans la région explosive du golfe Persique ne peuvent être obtenues que par les pays de la région. Les liens religieux, culturels et économiques entre les pays du golfe Persique fournissent des raisons essentielles à leur solidarité, et leur donnent la capacité nécessaire pour préserver la sécurité régionale, sans la présence et l'intervention de forces étrangères. Il est regrettable que certains pays dans notre région n'aient pas encore compris que ces forces étrangères cherchent à renforcer leurs propres intérêts plutôt que ceux des pays de la région. Etant l'un des pays qui a le plus contribué à la civilisation humaine et à la paix mondiale, la République islamique d'Iran, en tant que principal pays de la région, pense que sa sécurité nationale est étroitement liée à la stabilité de la région du golfe Persique, et s'est révélée être un pilier de la stabilité et de la sécurité régionales. Dans ce contexte, comptant sur sa fidèle population musulmane, elle a résisté à toute domination étrangère, une telle domination étant la cause de l'instabilité dans la région.

La République islamique d'Iran, qui, pour une raison de principe, condamne l'occupation du Koweït par l'Iraq et rejette toute modification dans la géographie de la région, qui conduirait certainement à un état d'instabilité permanente, considère cependant que la présence à long terme de forces militaires étrangères dans la région serait préjudiciable aux intérêts et à la sécurité des pays de la région. La République islamique d'Iran est fermement convaincue qu'un attachement fidèle et un respect à l'égard des résolutions du Conseil de sécurité par tous les pays - en particulier l'Iraq - sont le seul moyen d'instaurer la paix et la tranquillité dans notre région. La République islamique d'Iran réaffirme une fois

M. Velayati (République islamique d'Iran)

de plus son attachement au respect des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité conformément aux obligations qui lui incombent en vertu de la Charte de l'Organisation des Nations Unies.

Dès le début, nous avons fait une distinction très claire entre, d'une part, le processus de paix et la reprise des relations de bon voisinage avec l'Iraq, et, d'autre part, la crise actuelle dans le golfe Persique. Le 14 août 1990, le Président de l'Iraq, dans une lettre adressée au Président de la République islamique d'Iran, a réaffirmé que le Gouvernement iraquien respectait le Traité de 1975 concernant les frontières de l'Etat et les relations de bon voisinage entre l'Iran et l'Iraq. Depuis lors, conformément à la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité, les forces iraquiennes se sont retirées, au sens militaire, du territoire occupé de la République islamique d'Iran, et la plupart des prisonniers de guerre ont été échangés.

La visite rendue par le Premier Ministre adjoint et le Ministre des affaires étrangères de l'Iraq à la République islamique d'Iran, suivie de la visite du Ministre des affaires étrangères adjoint d'Iran en Iraq, entreprises pour la mise en oeuvre des dispositions pertinentes de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité, y compris l'échange global des prisonniers de guerre, l'adoption de décisions nécessaires pour le rétablissement des frontières, conformément au Traité de 1975, et d'autres questions politiques d'intérêt mutuel, telles que le règlement des questions en suspens et la réouverture des ambassades, montrent le désir mutuel des deux parties d'instaurer la paix entre les deux pays musulmans, qui ont des liens historiques, religieux et culturels profondément enracinés.

Je voudrais une fois de plus exprimer toute ma reconnaissance à M. Javier Pérez de Cuéllar, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, et à ses éminents collègues pour les efforts inlassables qu'ils font en vue de l'application de la résolution 598 (1987). Nous espérons sincèrement que le règlement du différend entre l'Iran et l'Iraq, conformément à la résolution du Conseil de sécurité, constituera un précédent pour mettre fin à l'occupation du Koweït et apportera la solution à la crise qui sévit actuellement dans le golfe Persique, sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

M. Velayati (République islamique d'Iran)

La crise actuelle du golfe Persique, qui a sérieusement mis en danger la sécurité régionale aussi bien que la sécurité et la stabilité mondiales et qui a entraîné la concentration militaire dans la région au risque d'une explosion, souligne en vérité la nécessité d'intensifier des efforts internationaux dans le domaine du désarmement. La République islamique d'Iran est fermement convaincue que la mesure la plus importante pour parvenir à un désarmement global et complet dépend des changements fondamentaux des doctrines militaires des grandes puissances nucléaires. Ces doctrines, au cours de plusieurs décennies, ont non seulement accéléré la course aux armements et la prolifération des armes nucléaires et autres armes de destruction massive, mais également contribué à attiser de nombreux conflits et crises internationaux et régionaux, détournant ainsi les maigres ressources des pays en développement nécessaires au développement sociopolitique vers des acquisitions de matériel militaire.

Tant qu'il n'y aura pas de désarmement global, l'adoption de mesures immédiates, telles qu'un traité d'interdiction d'essais nucléaires complet, le renforcement de la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours à la menace ou à l'emploi de telles armes et l'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires dans diverses régions du monde - en particulier au Moyen-Orient - est en vérité nécessaire pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Dans ce contexte, la République islamique d'Iran, en tant que pays qui, récemment, a le plus souffert de l'utilisation des armes chimiques, attache une grande importance à la conclusion d'une convention sur les armes chimiques et pense que le caractère global et universel d'une telle convention exige l'adoption de certaines dispositions précises et complètes. De plus, nous pensons qu'il est impératif d'arrêter des mesures pour garantir la sécurité des pays qui sont menacés par l'utilisation d'armes chimiques. De même, les grandes puissances devraient s'abstenir de garder des arsenaux chimiques à des fins de sécurité.

Le problème du Moyen-Orient persiste et le peuple palestinien opprimé continue à souffrir. Le régime qui occupe la Palestine, dont la base même est l'agression et l'expansionnisme, continue à perpétrer ses crimes cruels, et, dans une campagne vicieuse menée pour éliminer la résistance islamique, a entrepris une politique persistante d'expulsion des habitants palestiniens et de changement démographique par la force, ainsi que l'assassinat et la persécution d'un grand nombre de musulmans opprimés de Palestine.

M. Velayati (République islamique d'Iran)

Toutefois, l'Intifada héroïque du peuple palestinien, qui en est maintenant à sa troisième année, a prouvé à l'évidence que, malgré la politique barbare du régime sioniste, ce mouvement véritablement populaire de réaffirmation et de reprise des droits usurpés d'un peuple révolutionnaire continue d'aller de l'avant.

Entre-temps, l'installation massive de migrants juifs dans la Palestine occupée nous préoccupe fortement. La République islamique d'Iran, tout en condamnant ce complot conjoint des sionistes et des puissances hégémoniques, pense que c'est à la communauté internationale de s'opposer à ces pratiques illégales et inhumaines.

La République islamique d'Iran réaffirme, en soulignant la nécessité de préserver l'indépendance et l'intégrité territoriale du Liban ainsi que le respect du droit à l'autodétermination du peuple libanais, conformément à la volonté de la majorité, son plein appui à la résistance des forces nationales et islamiques libanaises contre les conspirations et les agressions du régime sioniste.

La réaction rapide du Conseil de sécurité devant l'acte récent d'agression dans le golfe Persique a renforcé l'espoir que le Conseil était en train de prendre conscience, bien que tardivement, qu'il lui fallait impérativement adopter une position résolue et des mesures pratiques efficaces pour riposter aux agressions, afin d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Conseil est donc tenu de s'acquitter de ses obligations constitutionnelles eu égard à l'agression sioniste persistante contre des terres islamiques et d'adopter des mesures concrètes efficaces en vertu des dispositions du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

Malgré des progrès et des revers au cours de l'année passée, le problème de l'Afghanistan n'est pas encore résolu. La République islamique d'Iran, voisine de l'Afghanistan avec lequel elle a des liens communs religieux, culturels et historiques, ne peut pas rester indifférente au destin de ce pays voisin et de son peuple musulman. Tout en réaffirmant notre appui à la lutte du peuple afghan musulman, nous soulignons la nécessité d'établir en Afghanistan un gouvernement indépendant, islamique et non aligné vivant en harmonie avec ses voisins. Cela ne pourra se faire qu'au travers de l'unité de l'ensemble de la population afghane musulmane et dans le respect de la volonté de la majorité exprimée lors d'élections libres.

Nous nous déclarons prêts à jouer un rôle actif et sérieux pour aider le peuple afghan à organiser des élections libres afin qu'il puisse exercer son droit inaliénable à l'autodétermination - un rôle qui s'explique par les liens moraux

M. Velayati (République islamique d'Iran)

solides existant entre la République islamique d'Iran et le peuple et les moudjahidin afghans. Le mécanisme d'élections libres sous contrôle des Nations Unies, qui s'est révélé efficace dans des régions troublées telles que la Namibie, peut être utilisé avec la collaboration des pays voisins, pour mettre fin à la crise en Afghanistan. Nous espérons qu'avec la solution du problème afghan et l'apparition d'une situation propice, les réfugiés afghans pourront volontairement et dans la dignité retourner dans leur patrie.

Pour ce qui est de la question du Cachemire, la République islamique d'Iran est très préoccupée de la tendance à la violence qui s'est manifestée l'an passé. Espérons que grâce à l'adoption de mesures appropriées et en tenant compte des demandes du peuple musulman du Cachemire, des mesures fondamentales pour le règlement pacifique de ce problème seront prises.

Depuis l'adoption de la Déclaration historique de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur l'apartheid, la République islamique d'Iran a suivi avec intérêt et inquiétude les événements en Afrique du Sud. La libération de Nelson Mandela marque le début d'un processus qui ne pourra être achevé que par le démantèlement complet de l'apartheid en Afrique du Sud et la formation d'un gouvernement non racial issu de la volonté libre de la population de ce pays.

La République islamique d'Iran, s'inspirant du principe de la dignité et de la valeur profonde de la personne humaine, a toujours insisté sur les droits et les devoirs civils et politiques ainsi qu'économiques, sociaux et culturels des êtres humains et a toujours attaché une grande importance à ce que tous participent au choix de leur propre destin dans les domaines politique, économique, culturel et social. Depuis plus de 10 ans, la République islamique d'Iran participe activement, au sein de l'Organisation de la Conférence islamique, à la rédaction de la Déclaration des droits de l'homme dans le cadre de l'Islam et elle a accueilli à Téhéran, en décembre dernier, la réunion finale des experts venus rédiger la version définitive de ce document. Tout en continuant à coopérer dans ce domaine avec les organes des Nations Unies s'occupant des droits de l'homme et à appuyer les activités pertinentes des Nations Unies visant à promouvoir et à améliorer la situation de l'homme, nous estimons qu'une approche sélective ou fondée sur des motifs politiques dans ces organes pourrait nuire à la crédibilité même de l'Organisation et saper son efficacité dans ce domaine délicat.

La création d'un environnement sain et d'un milieu social propices à la préservation de la dignité humaine et au développement de la personnalité de

M. Velayati (République islamique d'Iran)

l'individu exige que l'on organise au niveau mondial une campagne concertée contre la pauvreté, la discrimination, la décadence morale et le crime. La dépendance vis-à-vis de la drogue et le trafic des stupéfiants représentent un fléau social de dimensions mondiales qui non seulement détruit le corps et l'esprit de millions de personnes, mais qui est aussi fondamentalement responsable de la violence rampante qui menace la structure de bon nombre de sociétés. En raison de sa position géographique névralgique, la République islamique d'Iran a dû s'attaquer au transit de stupéfiants et à ses effets perniciose sur notre société. Nous avons adopté un plan global pour lutter contre cette menace. L'expérience a toutefois montré que, pour triompher du problème de la drogue, il fallait pour le moins qu'une réaction concertée et décisive, une coopération et un programme d'action soient mis au point sur le plan international.

La dix-huitième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la coopération économique internationale, et en particulier à la relance de la croissance et du développement dans les pays en développement, a été un tournant dont nous nous sommes félicités dans nos efforts collectifs en vue de surmonter la crise économique dans les pays en développement et d'établir un système équitable et équilibré bénéfique à la fois aux pays développés et aux pays en développement. Dans ce contexte, la déclaration finale de la session crée un cadre approprié pour la reprise du dialogue Nord-Sud. Il a fallu deux années d'efforts inlassables pour décider de tenir cette session et rédiger le texte de sa déclaration finale. Pour qu'il réussisse, ce processus nécessite non seulement la volonté et l'engagement politiques de tous les pays, mais également l'élaboration de mécanismes pratiques et de mesures concrètes telles que l'inscription à l'ordre du jour de la session actuelle de l'Assemblée générale d'un point ayant le même titre.

Nous sommes réunis ici aujourd'hui au sein de cette assemblée à un moment où on ne saurait trop insister sur l'importance du rôle des Nations Unies pour atteindre la paix et la sécurité internationales, pour faire face aux agressions et pour encourager les relations amicales entre toutes les nations. L'opinion publique internationale attend à juste titre que cette session de l'Assemblée générale s'inspire, sans arrière-pensées politiques, de la lettre et de l'esprit des principes essentiels des Nations Unies pour faire face aux conflits, crises et défis internationaux. La République islamique d'Iran est prête à jouer son rôle dans la réalisation de ces nobles objectifs.

**M. ALATAS** (Indonésie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, j'ai le grand plaisir de vous féliciter, au nom de ma délégation, à l'occasion de votre accession à la présidence de l'Assemblée générale pour la quarante-cinquième session. Votre élection unanime est la marque d'une reconnaissance bien méritée de vos nombreuses qualités mises au service de votre gouvernement et de la communauté internationale. Je suis convaincu que, sous votre direction, nous progresserons de façon sensible dans nos travaux.

Je tiens à rendre hommage à votre prédécesseur, le major général Joseph Garba, pour la manière exemplaire dont il a dirigé nos débats au cours d'une année fort chargée, puisqu'il a assumé la présidence de la quarante-quatrième session, de la seizième session extraordinaire consacrée à l'apartheid, de la dix-septième session extraordinaire consacrée au trafic illicite de stupéfiants et de la dix-huitième session extraordinaire consacrée à la coopération économique internationale. Sa direction avisée et éclairée lui a acquis l'admiration de toute l'Assemblée.

Au nom du Gouvernement et du peuple indonésiens, je présente nos vœux de bienvenue au Liechtenstein à l'occasion de sa admission en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies. Ma délégation espère que des liens étroits de coopération s'établiront entre nos deux pays.

Nous vivons une époque de changements extraordinaires, une époque de grandes promesses aussi bien que de défis majeurs, une époque riche de possibilités dans une atmosphère générale d'incertitude, en bref, une époque de contradictions et de contrastes profonds. A l'actif de la situation actuelle, on notera les changements rapides et fondamentaux qui continuent de transformer le paysage mondial, politique et économique, augurant d'une phase nouvelle et novatrice dans les relations internationales. La tendance à la conciliation et à la concorde entre les pays, notamment entre les grandes puissances, a acquis un élan supplémentaire au cours de l'année écoulée. Il est encourageant de voir qu'un nouvel esprit de coopération prédomine parmi les membres permanents du Conseil de sécurité qui s'emploient de façon concertée à tenter de résoudre pacifiquement les situations de conflit.\*

Sur le continent européen, les barrières politiques, économiques et même physiques tombent et la division Est-Ouest perd peu à peu sa connotation idéologique. L'unification imminente des deux Etats allemands signifie la fin

---

\* M. Asamoah (Ghana), Vice-Président, assume la présidence.

M. Alatas (Indonésie)

symbolique et réelle d'une ère dans l'histoire de l'Europe. En Afrique, nous avons accueilli avec une profonde satisfaction la nouvelle de l'accession de la Namibie à l'indépendance et nous avons constaté l'effet salubre de cet événement historique sur l'évolution de la situation en Afrique du Sud, où le régime de Pretoria semble être plus sérieusement disposé à répondre aux aspirations légitimes de la majorité de sa population. On note également des progrès encourageants sur la voie d'un règlement de la question du Sahara occidental. En Amérique centrale, les processus de réconciliation nationale et régionale ont progressé, ouvrant la voie à une plus grande harmonie et à des progrès communs dans cette région en effervescence. En Asie, nous avons également été témoins, l'année dernière, d'un autre exemple d'Etats, auparavant divisés, qui se sont rapprochés lorsque les deux Yémen ont décidé de fusionner en une nouvelle République du Yémen. Ma délégation félicite le Gouvernement et le peuple frère yéménites à l'occasion de cette union historique. L'Indonésie s'est également félicitée de l'ouverture de pourparlers entre les deux Corée au niveau des premiers ministres dans l'espoir d'encourager une atmosphère propice à la réalisation de leurs aspirations communes pour une réunification pacifique. En Asie du Sud-Est, on espère à nouveau qu'avec les récentes percées enregistrées dans le processus de négociation en cours, un règlement politique global du conflit cambodgien sera désormais à notre portée.

Sur le plan mondial, l'apaisement des tensions Est-Ouest, de l'affrontement idéologique et de la compétition offre de nouvelles perspectives de progrès notables dans le domaine du désarmement et des réductions d'armements. Par ailleurs, quelques tendances fécondes ont des répercussions positives dans le domaine économique, car elles offrent de nouvelles possibilités et posent de nouveaux défis dans notre quête d'un nouvel ordre économique international caractérisé par une plus grande équité et une prospérité généralisée.

Si ces événements soutiennent notre espoir de parvenir à un monde plus pacifique et plus sûr, plus juste et plus tolérant, nous ne pouvons manquer d'être pleinement conscients des ombres qui subsistent dans ce tableau. En dépit des améliorations tangibles du climat politique mondial, en dépit de l'émergence de nouvelles perspectives plus concrètes de résoudre certains problèmes anciens et nouveaux, le théâtre international est toujours assailli par des conflits et des

M. Alatas (Indonésie)

tensions non résolues, une violence et une instabilité généralisées. Des inégalités et des déséquilibres profondément enracinés continuent de saper les relations interétatiques, notamment entre pays développés et en développement, où la polarisation Nord-Sud s'est accentuée de telle manière qu'elle constitue maintenant l'une des questions fondamentales de notre époque. La politique du pouvoir, de la domination politique et de la coercition économique joue encore un rôle beaucoup trop prépondérant dans les relations internationales actuelles, et les séquelles du colonialisme et du racisme institutionnalisé doivent être éliminées de notre vision d'une émancipation universelle.

Dans ce contexte, il est profondément inquiétant de constater que certains Etats continuent de recourir à la force armée et à l'intervention militaire pour régler leurs différends, ce qui menace gravement la paix régionale et la sécurité mondiale et sape tous les efforts tendant à façonner un monde où règneraient une plus grande harmonie et une tolérance réciproque.

C'est dans ce cadre que l'Indonésie considère avec beaucoup d'inquiétude et une profonde affliction les événements récents survenus dans la région du Golfe. En tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies qui s'est engagé à protéger le caractère sacré de la Charte et en tant que pays qui adhère sans réserve aux 10 principes de Bandung et à ceux du Mouvement des pays non alignés, l'Indonésie s'est toujours fermement opposée à l'intervention étrangère, à l'agression et au recours à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations entre Etats. C'est pourquoi l'invasion de l'Iraq et l'annexion déclarée du Koweït ne sauraient être tolérées, et mon gouvernement soutient pleinement et respecte toutes les résolutions du Conseil de sécurité adoptées à cet effet.

Il est particulièrement regrettable, selon nous, que le conflit actuel implique deux membres du Mouvement des pays non alignés, de l'Organisation de la Conférence islamique et de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) avec lesquels l'Indonésie entretient, depuis longtemps, des relations étroites et fraternelles. Cela est d'autant plus regrettable que, suite à ces événements, les efforts tentés pour parvenir à un règlement juste et global des problèmes qui se posent à l'échelle de la région, provoqués par l'agression d'Israël, l'occupation illégale persistante des terres arabes et le refus obstiné de reconnaître au peuple palestinien ses droits nationaux et ses droits de l'homme inaliénables, semblent avoir été éclipsés.

M. Alatas (Indonésie)

C'est pourquoi nous reconnaissons avec le Secrétaire général que, lorsque la crise actuelle sera sur le point d'être résolue, il conviendra de traiter les problèmes sous-jacents et à plus long terme de la région. A cet effet, il ne convient pas de rechercher une solution par des moyens militaires ou par une action unilatérale. Seul un règlement politique, sous les auspices des Nations Unies ou dans le cadre d'une médiation arabe, peut éviter une nouvelle aggravation et une extension du conflit actuel. Entre-temps, l'Indonésie demande à tous les pays concernés de faire preuve de modération et de s'abstenir d'actions qui ne contribueraient qu'à exacerber une situation déjà quasi explosive.

M. Alatas (Indonésie)

D'autres foyers de tension et de conflit persistent dans de nombreuses parties du monde, notamment sur les continents asiatique, africain et latino-américain. Bien qu'ils soient aujourd'hui traités avec plus de vigueur, et que le dialogue et la négociation soient davantage privilégiés, le rythme des progrès vers un règlement d'ensemble demeure malheureusement terriblement lent.

La lutte armée en Afghanistan se poursuit, et aucune perspective d'un règlement politique n'est en vue. De même, en ce qui concerne la question de Chypre, il est regrettable qu'aucun progrès n'ait pu être réalisé vers un accord général en dépit des efforts inlassables déployés par le Secrétaire général. Dans le contexte des relations Iran-Iraq, des progrès encourageants ont récemment été accomplis dans la mise en oeuvre de certains aspects clefs de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité, qui implique le retrait des troupes et le rapatriement des prisonniers de guerre. Nous espérons vivement que tous les autres éléments de la résolution pourront désormais être mis en oeuvre, ce qui permettrait d'aboutir à une paix juste et durable.

L'accession de la Namibie à l'indépendance non seulement représente l'apogée de la lutte héroïque du peuple namibien contre la domination coloniale et l'oppression raciste, mais elle est aussi une justification claire du rôle joué par les Nations Unies en tant qu'instance multilatérale unique capable d'apporter la liberté et la justice aux populations opprimées où qu'elles se trouvent. Mais la libération complète de l'Afrique ne pourra se faire tant que le système universellement condamné de l'apartheid en Afrique du Sud ne sera pas démantelé et remplacé par un gouvernement non racial et démocratique fondé sur le gouvernement par la majorité. L'Indonésie s'est félicitée de la levée de l'interdiction qui frappait l'African National Congress (ANC), le Panafricanist Congress of Azania (PAC) et d'autres partis politiques et organisations, ainsi que de la remise en liberté de Nelson Mandela. Toutefois, nous constatons que les structures fondamentales du système de l'apartheid sont toujours en place. Aussi continuerons-nous d'exiger du régime de Pretoria qu'il prenne les mesures qui s'imposent pour abroger l'essentiel de sa législation de sécurité répressive, libérer tous les prisonniers politiques et mettre en oeuvre un véritable processus de négociation avec les dirigeants authentiques du peuple sud-africain. Pendant ce temps, les sanctions devraient être maintenues tant que le processus de transformation radicale, et non une réforme de pure forme, ne sera pas devenu irréversible.

M. Alatas (Indonésie)

L'Indonésie s'inquiète vivement qu'au moment où le rapprochement et la conciliation entre des adversaires d'hier l'emportent dans de nombreuses régions du monde, le Moyen-Orient soit toujours en proie à la violence et à de vives tensions. Les efforts en vue de résoudre le conflit arabo-israélien, dont la lutte du peuple palestinien pour la justice et la liberté est au coeur, continuent de stagner. Le processus de paix se heurte toujours au refus intransigeant d'Israël de répondre aux initiatives courageuses de paix des dirigeants palestiniens et d'adopter une sage position de négociation susceptible de faire avancer ce processus. Bien au contraire, Israël s'entête dans sa politique et ses pratiques de répression brutale à l'encontre du peuple palestinien et dans ses plans universellement condamnés d'établissement de colonies de peuplement dans les territoires occupés. La situation s'est aggravée un peu plus à la suite des toutes dernières tentatives d'Israël pour modifier par la force l'équilibre démographique en autorisant que des immigrants juifs soviétiques s'installent sur la Rive occidentale et à Gaza, en violation flagrante du droit international. S'il n'y est pas mis fin, cette situation inacceptable aura des conséquences désastreuses et dangereuses sur le problème ainsi que sur le processus de paix lui-même.

Dans ces circonstances et compte tenu de l'aggravation des tensions nées de la crise actuelle du Golfe, il est plus que jamais impérieux d'insister sur un règlement politique équitablement conçu et largement négocié du conflit arabo-israélien dans toute sa complexité et ses dimensions. Une conférence internationale de paix sous l'égide des Nations Unies demeure, aux yeux de l'Indonésie, le cadre le plus efficace pour des négociations sur les éléments essentiels d'une solution juste. Toute solution contraire ne pourrait qu'entraîner plus de frustration et de désespoir et engendrer fatalement un regain de violence.

En Asie du Sud-Est, la situation au Cambodge continue de préoccuper vivement l'Indonésie et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE). Au cours de l'année écoulée, des efforts constants ont été consacrés à la recherche longue et difficile d'un règlement juste, global et durable du conflit. Un certain nombre de réunions ont eu lieu et des contributions importantes ont été faites par de nombreuses parties qui, ensemble, ont fait avancer le processus de paix. Il convient de relever à cet égard l'accord auquel sont parvenus les cinq membres permanents du Conseil de sécurité au cours de leur récente réunion à New York en vue de dégager un cadre et les éléments clefs d'un accord politique d'ensemble reposant sur un rôle plus grand des Nations Unies. Auparavant, les parties

M. Alatas (Indonésie)

cambodgiennes et les pays régionaux sont parvenus également, au cours des réunions qui se sont tenues à Jakarta, Bangkok, Tokyo et ailleurs, à des accords fondamentaux.

Tout récemment, une percée significative a été réalisée à la réunion de Jakarta au début de ce mois, qui a été convoquée par la France et l'Indonésie en tant que coprésidents de la Conférence internationale de Paris sur le Cambodge et à laquelle ont participé les quatre parties cambodgiennes ainsi que le représentant du Secrétaire général des Nations Unies. A cette réunion, les parties cambodgiennes ont convenu d'accepter le document-cadre élaboré par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité dans son intégralité, en tant que base du règlement du conflit cambodgien, et elles se sont engagées, en coopération avec tous les autres participants de la Conférence, à insérer ce cadre dans un règlement politique d'ensemble par le biais de la Conférence. Elles ont également convenu de mettre en place un conseil national suprême, en tant qu'organe légitime unique et source d'autorité dans lequel, pendant la période de transition, l'indépendance, la souveraineté et l'unité du Cambodge seraient incarnées. Le Conseil national suprême représentera donc le Cambodge sur le plan extérieur et occupera le siège du Cambodge aux Nations Unies et dans toutes ses instances spécialisées, ainsi que dans d'autres institutions et conférences internationales.

La réalisation de ces deux accords, pris ensemble, constitue réellement un pas en avant significatif, qui donne un élan décisif au processus de négociation. Le terrain en vue de la reconvoction prochaine de la Conférence de Paris étant ainsi préparé, nous espérons fermement que toutes les parties au conflit et d'autres pays intéressés feront preuve de la volonté politique nécessaire pour poursuivre le processus et élaborer et conclure un accord politique d'ensemble. Même si des obstacles demeurent, je suis convaincu que nous en sommes à la dernière étape sur la voie d'une paix juste et durable au Cambodge et proches de la fin des souffrances indicibles endurées par son peuple.

La guerre froide a pris fin. Mais en évaluant ses conséquences, gardons-nous de la notion simpliste selon laquelle elle a abouti à la victoire d'une partie et à la défaite de l'autre. Je pense au contraire que la raison et une prise de conscience grandissante de la nécessité d'une sécurité commune l'ont emporté sur les doctrines militaires et politiques qui, depuis si longtemps, menaçaient de conduire le monde vers une autodestruction collective.

M. Alatas (Indonésie)

La scène internationale actuelle nous montre que peu de progrès ont été faits en matière de désarmement et que peu d'efforts ont été déployés pour juguler la course aux armements. Une stratégie plus efficace s'avère donc nécessaire pour inverser la course aux armements et hâter le processus de réduction des armements et de désarmement, en particulier dans le domaine nucléaire. Dans le contexte de START, les perspectives d'accords concrets sont à notre portée et nous recommandons vivement leur adoption rapide. De nouvelles négociations devraient rechercher des réductions plus substantielles des forces nucléaires et des limitations de leurs améliorations qualitatives. La conclusion d'un traité d'ensemble d'interdiction des essais devrait continuer de recevoir une haute priorité et être clairement reflétée dans la prochaine Conférence d'amendement du Traité sur l'interdiction partielle des essais. L'Indonésie rejette vivement qu'il n'ait pas été possible, lors de la quatrième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération qui s'est récemment tenue, de parvenir à un consensus sur la cessation de la course aux armes nucléaires. L'impossibilité d'aboutir à une déclaration finale est d'autant plus regrettable que l'on constate aujourd'hui une amélioration de la situation mondiale.

M. Alatas (Indonésie)

Nous espérons vivement que les positions adoptées par les grandes puissances nucléaires au cours de la Conférence d'examen ne se représenteront pas lors de la prochaine Conférence d'amendement du Traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires, car cela ne ferait que confirmer la position insoutenable selon laquelle la cessation complète des essais nucléaires ne peut qu'être négociée bilatéralement entre les deux superpuissances.

Sur le plan de désarmement régional, alors qu'avance le processus de limitation des armes nucléaires et l'élimination d'autres armes de destruction massive, ma délégation pense que les efforts entrepris pour accélérer la création d'une zone de paix, de liberté et de neutralité en Asie du Sud-Est dont la création d'une zone exempte d'armes nucléaires ferait partie intégrante, devient de plus en plus opportune. Des progrès décisifs dans ce sens constitueraient une contribution concrète des Etats de la région à l'instauration d'une paix et d'une stabilité plus grandes dans leur partie du monde.

Les changements et la transition rapides, qui sont la marque distinctive de la situation politique mondiale, s'appliquent également aux domaines économique et social. Une paix durable ne saurait être obtenue indépendamment du progrès socio-économique. Tous deux sont inexorablement liés. Et comme on le reconnaît de plus en plus, la paix doit se fonder fermement sur le développement économique et la justice sociale à l'échelle mondiale.

La décennie des années 90 a ouvert une nouvelle ère remarquable et prometteuse. Avec la fin de la guerre froide et l'amélioration des relations Est-Ouest, d'immenses possibilités nouvelles de développement économique se dessinent. En même temps, l'économie mondiale et les relations économiques internationales s'engagent vers une plus grande interdépendance et intégration. L'étendue au monde entier des activités économiques, l'émergence de nouveaux centres économiques puissants et les changements majeurs dans les avantages comparés ont modifié drastiquement les schémas de la production, de la consommation et du commerce. En outre, les innovations dans le domaine de la science et de la technique et la révolution dans les communications ont ouvert de plus grandes possibilités de progrès commun pour les pays et les peuples.

Et pourtant, il est également vrai qu'étant donné les déséquilibres qui existent dans les relations économiques internationales, certaines de ces tendances pourraient poser des défis et faire subir des contraintes importantes aux pays en développement. L'année dernière, nous avons assisté à des transformations

M. Alatas (Indonésie)

profondes dans les économies planifiées de l'Europe de l'Est, qui ont abouti à leur intégration progressive dans le système économique mondial. L'Indonésie se félicite personnellement de cette évolution, mais se félicite aussi des perspectives d'opportunités nouvelles qu'elle offre, telles que l'expansion des marchés pour les exportations des pays en développement. Néanmoins, on peut à juste titre s'inquiéter du fait que les flux financiers, commerciaux et d'investissements extrêmement importants du Nord développé pourraient maintenant être réacheminés vers l'Europe de l'Est. Nous étudions également très soigneusement les conséquences éventuelles de la formation de groupes économiques puissants entre les pays développés, tels que le Marché européen unique et l'Accord commercial Etats Unis-Canada. Il est certain que de telles intégrations économiques régionales pourraient être un stimulant important pour l'économie mondiale, à condition toutefois qu'elles restent orientées vers l'extérieur et ne dressent pas de barrières supplémentaires.

Dans ces conditions, nous sommes satisfaits du consensus obtenu à la dix-huitième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la coopération économique internationale. Sa Déclaration fournit à la communauté internationale un cadre cohérent pour surmonter les séquelles paralysantes du passé et pour relever les défis des années 90. En même temps, nous sommes pleinement conscients du fait que si les dispositions de la Déclaration ne se traduisent pas par des mesures concrètes, l'esprit, les aspirations et les espoirs engendrés par la session extraordinaire pourraient s'avérer illusoire. Il importe de faire fond sur cette première mesure importante et d'assurer le succès de nos efforts collectifs dans les entreprises déjà fixées dans l'ordre du jour international.

La Stratégie internationale de développement pour les années 90 revêt une grande importance dans cet ordre du jour. La stratégie proposée, discutée à la quatrième session du Comité spécial préparatoire qui vient de se terminer, est une entreprise ambitieuse quoique réaliste, qui devrait encourager la réalisation de son objectif principal, à savoir l'accélération du développement des pays en développement. A cet égard, nous apprécions très vivement l'accent qui est mis sur de nouvelles questions d'intérêt commun, y compris la protection de l'environnement, le développement humain et le soulagement de la pauvreté. En même temps, il importe de s'assurer que nos préoccupations à l'égard de ces problèmes n'éclipsent pas la nécessité urgente de s'attaquer, en les réglant, aux problèmes éternels qui se posent aux pays en développement, notamment les questions connexes de l'argent, des finances, de la dette, du commerce et des matières premières.

M. Alatas (Indonésie)

L'Uruguay Round des négociations sur le commerce multilatéral qui se trouve actuellement dans son stade final critique constitue un autre événement d'extrême importance dans l'ordre du jour international. Que l'on ne s'y trompe pas, l'objectif ultime des négociations est de renforcer le GATT et ses règlements pour assurer un système d'échange international plus ouvert et plus équitable. Il ne faudrait pas, par conséquent, les considérer comme le moyen de justifier les intérêts acquis des puissants. A cet égard, il est indispensable que ces négociations aboutissent à un résultat équitable et équilibré, compte dûment tenu des préoccupations et des besoins spécifiques des pays en développement. Elles devraient essentiellement contribuer à créer un climat propice au commerce international qui permettrait aux pays en développement de poursuivre efficacement leur processus de développement, tout en bénéficiant de leur avantage relatif dans la production, le traitement et l'exportation de leurs matières premières et de leurs produits manufacturés.

Au-delà de l'Uruguay Round, la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement qui s'est tenue en 1991 devrait nous fournir une excellente occasion d'aborder le problème de la coopération internationale en matière de commerce et de développement, telle que la relance de la coopération internationale dans le domaine des produits de base et d'autres questions de développement liées au commerce.

Comme le Secrétaire général l'a mentionné dans son rapport sur les travaux de l'Organisation, le problème le plus important dans le cadre du renouvellement du processus de la croissance et du développement, qui exige une réponse internationale appropriée, est celui de l'endettement extérieur. A cet égard, nous sommes encouragés par la nomination de M. Bettino Craxi au poste de représentant personnel du Secrétaire général pour la question de la dette. Nous espérons sincèrement que ses conclusions et recommandations contribueront à notre recherche collective de réponses innovatrices, complètes et efficaces aux problèmes de la dette extérieure de toutes les catégories de pays en développement débiteurs.

En tant que pays vivement conscient de la fragilité de l'écosystème mondial et des menaces concomitantes que sa destruction pourrait poser pour le développement futur, l'Indonésie attache une importance particulière aux préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui doit se tenir au Brésil en 1992. L'environnement pollué du monde exige évidemment d'être amélioré. La responsabilité de cette entreprise doit être équitablement partagée

M. Alatas (Indonésie)

entre toutes les nations, en tenant pleinement compte des disparités qui existent entre les pays développés et en développement. Plus spécifiquement, les pays en développement ne devraient pas être pénalisés pour les excès de développement des pays industrialisés. Au contraire, les liens entre les soucis écologiques et les besoins légitimes de développement des pays en développement devraient être pleinement reconnus. Nous espérons sincèrement que le processus préparatoire de la Conférence qui a commencé récemment à Nairobi aboutira à forger un consensus sur un programme d'action efficace pour aborder cette préoccupation majeure de l'humanité.

L'importance que la communauté internationale attache de plus en plus au développement humain est encore renforcée par le Rapport de 1990 sur le développement humain publié récemment par le PNUD. Ce rapport reflète la prise de conscience croissante du rôle central que joue l'élément humain dans le succès des politiques de développement et de soulagement de la pauvreté des masses. Il met également l'accent sur les stratégies de développement humain telles qu'elles sont mesurées par l'index de développement humain (HDI). Nous nous félicitons de cette nouvelle dimension en tant que moyen de compléter plutôt que de remplacer les paramètres traditionnels de développement. Au niveau régional, le Plan d'action de Jakarta adopté par l'ESCAP il y a plus de deux ans a été spécifiquement conçu pour renforcer la dimension humaine du développement. Maintenant qu'il se trouve pratiquement dans sa phase opérationnelle, le Plan d'action prouve qu'il revêt une grande importance pour les processus de développement dans la région.

M. Alatas (Indonésie)

L'aspiration commune de l'humanité à des conditions de vie et à un logement décents, au respect des droits fondamentaux de l'homme ainsi qu'à la santé et au bien-être de nos enfants commence à préoccuper au premier chef la conscience internationale et est en train de changer complètement l'ordre du jour international. Le Sommet mondial pour les enfants qui doit avoir lieu prochainement est une manifestation de ce déplacement des priorités et sera une occasion importante, pour la communauté internationale, de concentrer son attention sur le sort de ses membres les plus vulnérables. Bien qu'ils ne constituent qu'un début, les objectifs du Sommet en matière de survie, de protection et de développement des enfants, doivent être activement recherchés. Nous sommes convaincus que nous avons la capacité collective d'y parvenir.

A ce propos, la Convention sur les droits de l'enfant a été ratifiée par le nombre exigé d'Etats Membres et est entrée en vigueur. L'Indonésie, qui a signé la Convention au début de l'année, a maintenant terminé le processus de ratification et déposé les instruments de ratification auprès des Nations Unies. Ayant assumé nos obligations juridiques et morales en vertu de la Convention, nous nous appliquerons à honorer nos engagements et nous continuerons d'améliorer et de protéger la vie des enfants.

Dans d'autres domaines également, nous devons continuer de renforcer notre volonté commune. Le trafic illicite des stupéfiants et le dilemme de la toxicomanie continuent d'occuper une place importante à notre ordre du jour. La dix-septième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la question de la coopération internationale contre la production, l'offre, la demande, le trafic et la distribution illicites de stupéfiants l'a prouvé. La Déclaration politique et le Programme global d'action adoptés à cette session ont renforcé toute la panoplie de moyens dont nous disposons pour contrer cette menace à la société et ont démontré une fois de plus notre volonté collective d'entreprendre une action efficace pour atteindre un objectif commun. Il est significatif que la nécessité de traiter des questions de l'offre et de la demande ait été reconfirmée, ainsi que les causes sociales sous-jacentes qui sont à l'origine de l'usage des stupéfiants. L'Indonésie demeure pleinement attachée à la Campagne internationale contre le trafic illicite et l'abus des stupéfiants et s'engage à faire tout son possible pour en assurer le succès.

M. Alatas (Indonésie)

L'attaque portée à la société par les trafiquants de drogues et les toxicomanes doit être repoussée. Le décès, quotidiennement, de 25 000 jeunes - décès que l'on pourrait éviter - ne peut plus être toléré. Ces questions ne peuvent cependant pas être dissociées des questions de développement global. En fait, le nouvel ordre international devrait être conçu dans le cadre général du développement socio-économique, inspiré de la conscience morale. Les droits fondamentaux de chaque personne et le traitement égal des femmes et leur participation, sur un pied d'égalité, au processus de développement devraient être garantis. La pauvreté et le désespoir doivent être vaincus. L'éducation doit être améliorée. Bref, d'une façon générale, la qualité de tous, et notamment de nos enfants, doit être améliorée pour que nous puissions bâtir un monde meilleur pour toute l'humanité.

Alors que nous abordons la dernière décennie du siècle, une occasion unique s'offre à nouveau à nous de construire un ordre mondial radicalement nouveau, plus pacifique, plus juste et plus prospère. Il ne faut pas laisser passer cette occasion. Si la recherche de cet objectif doit nous amener à une réalité tangible, un regain de confiance dans le multilatéralisme et la reconnaissance de la valeur et du rôle irremplaçables de l'Organisation des Nations Unies s'imposent cependant.

Dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, le Secrétaire général a fait un certain nombre de propositions visant à renforcer encore le fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies. Nous estimons que, compte tenu du rôle sans cesse croissant de l'Organisation en matière de maintien et d'instauration de la paix, la recherche des voies et moyens susceptibles de susciter un appui plus large et plus sûr à de telles activités s'impose de plus en plus. La nécessité se fait également sentir de réunions périodiques du Conseil de sécurité à un niveau politique élevé pour examiner l'évolution de la situation politique mondiale et identifier les situations de conflit et de crise potentiels, renforçant ainsi la capacité du Conseil en matière de diplomatie préventive. Ce genre de réunions devraient être appuyées par un renforcement de la capacité du Secrétaire général de recueillir des informations pertinentes et objectives. En même temps, les fonctions centrales du Conseil économique et social en matière de direction et de contrôle politiques ainsi que de coordination de l'action de l'ensemble du système dans les domaines économique, social et humanitaire devraient également être renforcées.

M. Alatas (Indonésie)

Nous devons cependant garder présent à l'esprit que tous les efforts tendant à renforcer le rôle de l'Organisation, à en améliorer le fonctionnement et à en accroître l'efficacité continueront d'être insuffisants s'ils ne s'accompagnent d'un appui constant, y compris d'un appui financier de tous les Etats Membres. Je tiens également à souligner la remarque du Secrétaire général, à savoir que l'Organisation court le risque d'être contournée et mise sur la touche si les Etats Membres, notamment les grandes puissances, décidaient d'agir en dehors du cadre des buts et principes de la Charte. Nous sommes tout à fait d'accord avec lui pour dire que

"C'est l'adhésion librement consentie de la communauté internationale aux décisions du Conseil de sécurité qui peut le mieux dissiper toute impression ... que les affaires du monde sont gérées par un directoire."  
(A/45/1, p. 13)

Le monde est à la croisée des chemins. Les forces du changement le poussent inlassablement vers des eaux inconnues. Si les opportunités sont nombreuses, les incertitudes et les dangers ne manquent pas non plus. Pour vaincre efficacement ces défis sans précédent, l'existence d'une coopération multilatérale et d'une véritable interdépendance authentique se révélera d'une importance critique. La promotion des intérêts d'un Etat ou d'une région quelconque aux dépens d'autres Etats n'est pas non plus une option viable. Ce n'est que par une responsabilité partagée et un engagement commun à l'égard de la coopération et de la solidarité globales que l'on peut espérer gérer les changements énormes qui sont en train de modifier la forme et la substance des relations internationales des décennies à venir.

M. NIEHAUS QUESADA (Costa Rica) (interprétation de l'espagnol) : Avant toute chose, je voudrais, au nom du Gouvernement et du peuple costa-riciens, exprimer à M. Guido de Marco mes plus sincères félicitations pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale des Nations Unies. Pour le Costa Rica qui, comme Malte, est un petit pays démocratique, c'est un motif de profonde satisfaction de voir un fils de la patrie de Mizzi à la tête de cette quarante-cinquième session de l'Assemblée générale. Nous sommes certains que son élection à la présidence contribuera de façon décisive au succès des travaux de l'Assemblée générale.

M. Niehaus Orosada (Costa Rica)

L'attachement total du Secrétaire général à la cause de la paix, sa longue expérience et le dévouement inlassable avec lequel il s'acquitte de sa tâche font honneur à sa fonction et lui valent la reconnaissance du monde entier. Sous la direction de Javier Pérez de Cuéllar, l'Organisation des Nations Unies a repris sa place dans la recherche de l'harmonie et renouvelé son rôle de cheville ouvrière des relations internationales et de dépositaire des efforts collectifs déployés en faveur de la paix et de la coopération entre les peuples. Pour le Costa Rica, c'est un honneur d'unir sa voix à celle de l'opinion publique internationale pour rendre respectueusement hommage et exprimer sa sincère gratitude à celui grâce à qui l'Organisation a vécu ses plus beaux jours.

C'est avec une joie profonde que le Costa Rica salue l'admission de la Namibie parmi les Etats Membres des Nations Unies. Malgré la distance qui sépare nos deux pays, le Costa Rica a, pendant de nombreuses années, soutenu le droit légitime du peuple namibien à l'autodétermination. En 1983, il a eu le privilège d'accueillir le premier Séminaire régional organisé par les Nations Unies sur la question de Namibie. C'est la raison pour laquelle nous sommes profondément heureux que le processus d'indépendance de la Namibie ait abouti de façon pacifique et démocratique et que les représentants du peuple namibien soient des nôtres aujourd'hui.

M. Niehaus Quesada (Costa Rica)

Ma délégation souhaite également saisir cette occasion pour exprimer sa profonde satisfaction eu égard à l'admission d'un nouvel Etat Membre des Nations Unies, la Principauté de Liechtenstein. Le Costa Rica estime que le système démocratique du Liechtenstein, ainsi que son attachement à la paix et à la coopération en vue du développement sont une garantie ferme que le Liechtenstein apportera une contribution précieuse aux activités de cette organisation mondiale.

Le Costa Rica estime que, pour parvenir à ses fins, l'ONU devrait rassembler tous les Etats souverains. Le principe de l'universalité, conformément aux principes de l'Organisation, implique que tous les peuples du monde ont le droit d'être représentés ici. A cet égard, mon pays souhaite exprimer encore une fois sa conviction qu'il convient de répondre positivement à l'aspiration de la République de Corée de se joindre aux Nations Unies et que cette réponse devrait être indépendante des vicissitudes des affaires intercoréennes et être strictement examinée à la lumière de la Charte. Nous avons assisté avec plaisir aux efforts exemplaires qui ont abouti à l'unification du siège du Yémen, et qui d'ici peu aboutiront à un résultat similaire dans le cas de la représentation allemande. Même si la réunion tant attendue de la Corée n'a pas encore abouti, le Costa Rica estime que la volonté légitime de la République de Corée de prendre part aux efforts de cette organisation ne devraient pas être ignorés.

Ma délégation souhaite également saisir cette occasion pour exprimer ses félicitations les plus cordiales au grand nombre d'Etats Membres qui ont vu, depuis la dernière session de l'Assemblée générale, la démocratie prendre racine. Ce phénomène, qui s'étend chaque jour davantage, accroît sans aucun doute l'autorité morale de l'Organisation et le respect que ses buts et principes devraient nous inspirer à tous.

Il est certain qu'en très peu de temps le monde s'est transformé. Le droit international est maintenant perçu comme l'instrument par excellence pour le règlement des différends. Un vent d'optimisme a balayé les régions les plus diverses de la planète. Avec une vélocité déconcertante, même pour les observateurs les mieux informés, les conflits se sont apaisés, le dialogue a prospéré et la confrontation a fait place à la coopération. Pour la première fois de sa longue histoire, le monde a commencé à devenir en fait une communauté de nations unies. Néanmoins, ce pas vers le bon sens commun achoppe présentement sur

M. Niehaus Quesada (Costa Rica)

un obstacle grave, imprévisible et injustifiable. La crise du golfe Persique menace la paix mondiale et les valeurs fondamentales de l'Organisation. Au mépris des principes les plus élémentaires des droits des peuples, un Etat Membre des Nations Unies a été envahi par un autre Etat Membre de l'Organisation. Ses autorités ont été destituées et, pour couronner le tout, il a été froidement annexé. L'agression iraquienne contre le Koweït a été universellement condamnée, et l'ONU s'est montrée à la hauteur de ses obligations en exigeant que la souveraineté et l'intégrité territoriale du Koweït soient respectées et en mettant en oeuvre des mesures spécifiques propres à garantir qu'il en soit ainsi. Malheureusement, le Gouvernement iraquien est resté sourd jusqu'ici à la voix de la communauté internationale, et même aux résolutions du Conseil de sécurité; la paix mondiale ne tient qu'à un fil tandis que les économies de divers pays du monde essuient des pertes de plusieurs milliards de dollars, que la vie d'innocents est mise en péril et que tous les pays, en particulier les pays en développement, commencent à ressentir les terribles effets d'une nouvelle crise de l'énergie.

Le Costa Rica, qui a confié sa sécurité au droit international, réitère sa ferme condamnation de l'agression perpétrée contre le Koweït et appuie fermement les décisions prises par les Nations Unies en vue de préserver la paix et de garantir l'efficacité des principes de la Charte. Nous ne pouvons, en échange de la paix, permettre que l'illégalité soit tolérée au même titre que la légalité. L'expérience de 1938 ne devrait pas se répéter. Toutefois, nous devons également, par l'observation stricte des résolutions du Conseil de sécurité, empêcher que ce siècle de tueries massives ne se termine par un troisième bain de sang; au contraire, nous devons laisser au nouveau millénaire un héritage d'harmonie et de fraternité.

Il ne fait aucun doute que le processus centraméricain devrait s'inscrire dans la tendance vers la paix qui prévaut dans le monde, et qu'il est plus urgent que jamais de poursuivre, de préserver et de renforcer. La crise centraméricaine, qui pendant plus de 10 ans a fait l'objet d'innombrables manchettes des journaux et a été la cause d'innombrables initiatives diplomatiques, a pris son dernier virage vers sa solution par la mise en oeuvre de ce qu'on connaît sous le nom de processus d'Esquipulas, le dernier chaînon d'une longue série d'efforts qui ont débuté en 1982 et qui ont atteint leur point culminant en 1987, grâce à l'initiative costa-ricienne et au consensus des autres gouvernements centraméricains.

M. Niehaus Quesada (Costa Rica)

Aujourd'hui, tous les pays de la région ont des gouvernements démocratiquement élus et ont mis fin à l'état d'hostilité qui a affligé le Nicaragua. Il est vrai que le conflit interne se poursuit à El Salvador, mais avec l'appui actif des Nations Unies un processus de dialogue est en cours, qui, croyons-nous, aboutira à une paix stable pour El Salvador et à la réconciliation de tous ses peuples dans le cadre de la liberté et de la démocratie. Le Costa Rica estime également que, tant que se poursuivent les négociations, il est d'une importance vitale que des déclarations unilatérales de cessez-le-feu émanent tant du Gouvernement d'El Salvador que du FMLN et qu'elles s'accompagnent de la mise en oeuvre immédiate de l'accord sur les droits de l'homme qui vient d'être signé par les parties, à San José (Costa Rica), et de réformes du droit électoral convenues par les partis politiques d'El Salvador et du FMLN. Cela serait la preuve d'une volonté sincère de parvenir à une solution définitive et mettrait un terme à la tragédie que subit le peuple salvadorien.

Le Gouvernement du Costa Rica est également certain que le 7 novembre prochain le Conseil de sécurité renouvellera le mandat du Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale (ONUCA) pour qu'il puisse poursuivre ses travaux en Amérique centrale et assurer ainsi une vérification adéquate des initiatives visant à empêcher l'usage du territoire des pays comme base pour l'agression contre d'autres Etats et à mettre fin à l'aide fournie aux forces irrégulières.

Après de nombreuses années d'hostilités, de tensions et de méfiance, les cinq pays d'Amérique centrale vivent aujourd'hui une expérience fructueuse de compréhension et de coopération. Néanmoins, l'isthme émerge de la crise politique dans de pitoyables conditions économiques et sociales. Les indices de croissance sont faibles, il y a un déficit commercial important et les normes d'alimentation, de santé et d'éducation sont inquiétantes. Naturellement, tous ces facteurs ont pour conséquence de rendre extrêmement fragiles les progrès réalisés dans le processus de démocratisation. Nous avons oeuvré avec acharnement pour permettre à l'Amérique centrale de vivre en paix et en liberté, mais ces efforts resteront vains s'ils ne s'accompagnent pas de possibilités de développement et de justice sociale. A cet égard, le Costa Rica estime que l'appui de la communauté internationale au Plan de coopération économique pour l'Amérique centrale devrait être hautement prioritaire. Nous sommes extrêmement préoccupés par la possibilité

M. Niehaus Quesada (Costa Rica)

que le relâchement des tensions en Amérique centrale entraîne - comme cela s'est déjà produit à certains points de vue - un manque d'intérêt pour nos problèmes et une réduction de la coopération pour le développement dans la région. Sans la solidarité internationale, les pays centraméricains ne pourront même pas rétablir les niveaux de développement antérieurs à la crise. Sans le développement, la volonté démocratique et la volonté de paix durable des pays d'Amérique centrale sont menacées.

Comme dans le cas de l'Amérique centrale, les tensions dans d'autres parties du monde se sont calmées, et il ne reste maintenant que des vestiges de ce qui, récemment encore, était appelé la confrontation Est-Ouest. La perestroïka et la glasnost en Union soviétique et la vague de liberté qui a balayé le totalitarisme en Europe de l'Est ont suscité une transformation authentique et complexe des relations internationales. L'équilibre de la terreur a été déplacé par une volonté marquée de concertation. Les superpuissances ont mis en oeuvre des politiques efficaces d'action commune, qui sont particulièrement importantes en termes de paix et de sécurité internationales assurées. Pourtant, même si les tensions Est-Ouest semblent déjà être de l'histoire ancienne, les différends Nord-Sud, au contraire, subsistent et s'aggravent. Le fossé devient un abîme, et il n'y a eu aucun changement majeur dans l'ordre économique international à la suite des changements sur la scène politique mondiale.

M. Niehaus Quesada (Costa Rica)

Les changements politiques ont été sans aucun doute très positifs, mais quelle valeur concrète peut attribuer le tiers monde aux nouvelles dimensions de l'horizon international? Quel intérêt réel peut avoir l'éclatement de la démocratie et de la liberté pour les sociétés démunies des pays sous-développés si leurs perspectives de développement ne s'améliorent pas? Comme l'a dit S. S. le pape Jean-Paul II lors de son récent voyage, l'Afrique, berceau du genre humain, souffre sans merci du drame de la pauvreté et de la faim. L'Amérique latine, quant à elle, empire des richesses étrangères, voit ses nouvelles démocraties s'enfoncer dans le découragement tandis que le terrorisme et le trafic des stupéfiants continuent de les frapper de plein foust, les prix de leurs produits de base ne cessent de baisser, leurs capitaux fuient à l'étranger et leurs ressources naturelles s'épuisent de manière inquiétante.

Le Costa Rica ne prétend pas que la solution à la situation sociale et économique difficile du tiers monde doit relever de la responsabilité exclusive des pays développés. Nous savons que, pour éliminer la pauvreté, il faut travailler avec discipline et qu'il n'existe pas de formule magique pour parvenir au développement. Nous savons que l'aide extérieure sera toujours insuffisante si l'on n'y ajoute pas une distribution rationnelle et productive de ses éléments et une énorme dose d'efforts et de responsabilité de la part de nos pays. Mais nous considérons également que, parallèlement, il doit exister une attitude différente dans le monde développé, une véritable disposition à améliorer les termes de l'échange et à contribuer à élever les niveaux de compréhension dans les domaines économique et financier. Le Costa Rica pense que l'initiative des Amériques formulée récemment par le Président des Etats-Unis d'Amérique va dans ce sens et représente un véritable effort de coopération dans les relations Nord-Sud.

La situation du tiers monde ne s'améliorera pas et ne fera qu'empirer si l'on ne progresse pas vers la solution du problème de la dette extérieure qui doit être considéré dans son ensemble. Mon pays ne prétend pas obtenir une annulation des dettes et ne croit pas non plus que l'endettement soit la seule cause à nos difficultés. Nous pensons, cependant, que le moment est venu de trouver conjointement, compte tenu des possibilités des débiteurs, des réponses concrètes à l'échelle mondiale à ce problème dont les effets réduisent sévèrement les possibilités d'améliorer les conditions de vie des peuples sous-développés.

M. Niehaus Quesada (Costa Rica)

Le Costa Rica pense de plus qu'il est essentiel de tenir compte du coût social élevé, sous de nombreux aspects, de l'exécution des mesures proposées par les institutions financières internationales pour faire face aux problèmes que pose, pour les pays du tiers monde, le respect de leurs obligations. Peu de progrès peuvent être réalisés avec ces politiques si elles entraînent de nouveaux éléments de crise, qui se traduisent par plus de pauvreté, plus de chômage, moins de production, moins d'activités d'éducation, moins de soins de santé, moins de logements. Mon pays lance un appel aux gouvernements des pays développés dont la voix est décisive dans les organismes financiers internationaux pour qu'ils se servent de leur influence en ce qui concerne ce problème et incitent ces organismes à changer d'attitude. La scène financière internationale ne peut plus ignorer volontairement la question du coût social si l'on souhaite que les politiques de réajustement soient couronnées de succès. Les critères techniques ne peuvent être considérés comme tels si l'on ne tient pas compte des facteurs de caractère social et humanitaire en jeu. Parallèlement, la politique de coopération avec le tiers monde suivie par la majorité des pays développés n'aurait aucun sens si ces mêmes pays ne donnaient pas aux organismes financiers internationaux la possibilité de comprendre le coût social que représente, pour le tiers monde, la mise en pratique des propositions émanant de ces organismes. Il ne s'agit pas - et nous insistons sur ce point - de nous soustraire à nos responsabilités, mais de trouver conjointement la formule qui présenterait le moins d'inconvénient pour tous.

Dans la même optique de responsabilité conjointe, il faut relever le défi que représente le trafic des stupéfiants. Pour ceux qui souffrent dans leur chair de ce mal atroce, il importe, non pas tant de trouver des coupables, mais de trouver des solutions. Nous devons les trouver ensemble parce que nous sommes tous des victimes actuelles ou éventuelles de ce fléau. La tragédie qui frappe aujourd'hui le peuple vaillant de la Colombie, défenseur héroïque d'une démocratie que les trafiquants de stupéfiants veulent ébranler, sera demain la tragédie du peuple du Costa Rica ou de tout autre Etat ici représenté si nous n'adoptons pas des mesures efficaces pour exterminer à jamais ces sinistres flibustiers du XXI<sup>e</sup> siècle.

L'esprit de concertation doit également être à la base de tous les efforts mondiaux en faveur de la paix. Le Costa Rica attribue à la paix un rôle directeur dans la vie de l'homme. Les Costa-Riciens considèrent cette valeur suprême solidement ancrée sur la base de la démocratie comme l'axe de leur vie nationale et

M. Niehaus Quesada (Costa Rica)

comme l'élément fondamental de leur politique extérieure. Convaincus qu'une éducation axée sur le thème de la paix constitue l'un des principaux instruments permettant de garantir l'avenir de notre espèce, nous avons proposé la création et l'installation, au Costa Rica, de l'Université pour la paix, qui vient de célébrer son dixième anniversaire, et dont la constitution approuvée par l'Assemblée générale recommande fraternellement l'adhésion de tous les Etats Membres.

L'opinion publique internationale a réaffirmé à plusieurs reprises ce qu'elle pense de la question des dividendes de la paix jugée prioritaire pour le Costa Rica. Vu l'élimination des tensions Est-Ouest, de nombreux chapitres des budgets militaires des superpuissances sont heureusement destinés à diminuer ou à disparaître. Le désarmement qui, parfois, semblait être un concept vide ou une illusion romantique, est plus que jamais aujourd'hui d'actualité et retrouve la place qui lui revient.

Le Costa Rica a été, pendant de nombreuses années, le bénéficiaire de ces énormes dividendes engendrés par la paix. Le Costa Rica n'a jamais possédé d'armes nucléaires ou chimiques et souhaite n'en posséder jamais. Nous n'avons pas d'armée, nous ne souhaitons pas en avoir. Nous sommes un pays sous-développé avec un niveau élevé d'endettement, mais les ressources dont nous disposons sont investies dans les domaines de la santé, de l'éducation, du logement et du développement, et non pas dans des tanks ou dans des avions de combat. Comme nous l'avons dit à plusieurs reprises, nous respectons le droit des autres Etats de posséder des forces armées, mais nous jugeons injustifiable d'utiliser, pour financer ces forces armées, toutes les ressources dont on dispose alors qu'un pourcentage énorme de la population mondiale vit dans la pauvreté.

Le Costa Rica estime indispensable de faire cesser les essais nucléaires et d'éliminer toutes les armes de destruction massive. Nous voudrions également lancer un appel à tous les Etats Membres pour qu'ils appuient les efforts faits dans le cadre de la Conférence du désarmement de Genève pour ce qui est de l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, de l'acquisition et de l'utilisation des armes chimiques.

Le Costa Rica est, toutefois, convaincu que les négociations de désarmement doivent également porter sur l'armement classique dont le potentiel destructeur et le coût ont sensiblement augmenté ces dernières années. A cet égard, ma délégation voudrait parler de la table des négociations autour de laquelle sont actuellement

M. Niehaus Quesada (Costa Rica)

réunis les cinq pays d'Amérique centrale pour examiner les questions relatives à la sécurité, au contrôle et à la limitation des armements, avec l'appui précieux des Nations Unies. Nous pensons que les négociations régionales de désarmement, qui doivent inclure l'élaboration de mécanismes fiables de vérification, peuvent constituer un moyen adéquat de réduction des armements et des armées. Cela permettrait sans aucun doute aux pays du tiers monde de disposer d'énormes ressources qui pourraient être consacrées au développement économique et social.

Il faut également que le monde développé coopère à la poursuite de ces objectifs, grâce à des programmes spéciaux de coopération en faveur des pays en développement, qui permettraient d'appliquer une politique efficace de désarmement et de réduction des dépenses militaires. De l'avis du Costa Rica, si une partie des dividendes que génère la paix dans les pays développés était consacrée à la coopération avec le tiers monde, il faudrait alors accorder un traitement préférentiel aux pays en développement qui progressent dans le processus de désarmement et de réduction de leurs forces armées. Nous pensons qu'il est bon, voire juste, d'encourager le progrès de ces processus grâce à des mesures spéciales d'encouragement à la coopération.

M. Niehaus Quesada (Costa Rica)

Il est inquiétant de constater que les pays qui ont de faibles niveaux de développement économique et social consacrent un quart de leur budget national à des dépenses militaires et, cependant, lorsqu'il s'agit de coopération, ils reçoivent le même traitement que les nations qui ont un budget militaire extrêmement bas. Si les gouvernements des pays développés aspirent à réduire d'une manière concrète l'écart qui les sépare du tiers monde, l'heure est venue de décider, grâce à un accord formel, qui pourrait être conclu dans le cadre de cette organisation, d'orienter la coopération essentiellement vers les pays qui ont réellement décidé de réduire leur armement. Le Costa Rica pense qu'il est injuste qu'en parlant de coopération, l'on applique un raisonnement identique aux pays qui consacrent leurs ressources à des hôpitaux, des routes ou des écoles, qu'à ceux qui investissent dans les armements. En outre, mon pays pense que le monde développé doit également promouvoir activement une politique pour éliminer ou réduire à sa plus simple expression la vente d'armements au tiers monde, notamment pour les pays les plus pauvres ou les plus marqués par la violence.

Le désarmement n'est pas seulement un impératif moral, il est devenu une condition indispensable pour garantir la survie de l'espèce humaine. Grâce à des processus efficaces de désarmement, l'on parviendra non seulement à disposer d'immenses ressources économiques et humaines consacrées à l'alimentation, à la santé, à l'éducation et au bien-être social, mais l'on contribuera de manière décisive à établir la paix dans le monde. L'aventurisme international et les menaces à la paix et à la sécurité dont a souffert le monde à de nombreuses reprises ne pourront cesser que si l'on met fin à l'armement.

Cette organisation a consacré la dernière décennie de notre siècle au droit international. De l'avis du Costa Rica, la meilleure méthode de garantir la primauté de ce droit est de supprimer les moyens permettant de l'ébranler. Dans la mesure où l'on parvient à un progrès important dans les processus de désarmement, dans la mesure où l'on imposera des limites rationnelles à la fabrication et à la vente d'armements, et où l'on empêchera efficacement ce trafic illicite, l'autorité des normes juridiques internationales sera renforcée. Cela consolidera, parallèlement, le rôle central qui revient aux Nations Unies dans la solution pacifique des différends.

M. Niehaus Quesada (Costa Rica)

Mais le droit international ne se contente plus de réglementer les relations entre les Etats. Le droit international a consacré une partie considérable de ce qu'il représente à la protection des droits de l'homme en tant que tels. En conséquence, la décennie du droit international entraîne aussi une décennie consacrée aux droits de l'homme.

Nous sommes tous très heureux de reconnaître que l'épanouissement de la démocratie que l'on a connu dans le monde se traduit par un plus grand respect vis-à-vis des droits de l'homme, notamment pour ce qui a trait aux droits civils et politiques. Nous croyons que les conditions sont favorables aujourd'hui pour que les organismes internationaux de protection des droits de l'homme intensifient leurs activités et élargissent leurs domaines de compétence. Le Costa Rica souhaite, à cet égard, demander instamment aux Etats Membres qui ne l'ont pas encore fait d'adhérer aux pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme et de prendre les mesures nécessaires pour garantir la pleine application de ces pactes. Par ailleurs, il faut que les peuples se familiarisent avec leurs droits et prennent conscience du fait que ce ne sont pas des concessions gratuites accordées par leurs gouvernements. Une expérience quotidienne de respect des droits de l'homme est la meilleure façon de garantir l'accord au sein d'un Etat et d'obtenir que les démocraties se développent, basées sur des racines vigoureuses et indestructibles.

Toutefois, le panorama en ce qui concerne les droits de l'homme dans certains cas continue d'être inquiétant. Nous sommes profondément préoccupés par la situation des droits de l'homme au Libéria. En Afrique du Sud, malgré le processus qui s'y développe, le fait est que le système d'apartheid continue d'imposer des discriminations absurdes et détestables. Le Costa Rica, qui a depuis plusieurs années cessé tout type de relations avec le régime de Pretoria, réitère son aversion pour toute forme de discrimination raciale et demande instamment aux autorités d'Afrique du Sud de réaliser dans les plus brefs délais l'élimination totale de l'apartheid. Mon pays est également préoccupé par le manque de respect envers les droits de l'homme des Palestiniens et par la violence incessante qui afflige le Liban. Malgré la complexité des problèmes au Moyen-Orient, malgré les difficultés que l'on rencontre à équilibrer ses éléments, nous pensons que toute formule de solution exige la mise en oeuvre par toutes les parties impliquées d'une politique efficace de respect des droits de l'homme, notamment des droits civils et politiques.

M. Niehaus Quesada (Costa Rica)

En ce qui concerne les droits de l'homme, il existe à l'échelon mondial une situation qui inquiète énormément le Gouvernement du Costa Rica. Le droit à la vie, consacré par les principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, comprend forcément le droit de vivre dans un monde habitable. Pourtant, les activités de l'homme rendent de plus en plus illusoire l'exercice de ce droit. Si la menace de l'holocauste nucléaire suscite des inquiétudes, celle de la catastrophe écologique planétaire est encore plus immédiate et plus effrayante. L'homme se consacre à la destruction de son environnement de façon tout à fait irresponsable et compromet ainsi gravement sa propre survie en tant qu'espèce. Tout comme pour les actions qui affectent la paix et la sécurité internationales, celles qui mettent en danger la sécurité écologique dans n'importe quelle partie du monde nous inquiètent tous, parce qu'elles nous affectent tous, nous portent tous préjudice et nous détruisent tous. Si le droit international d'aujourd'hui reconnaît de plus en plus le respect des droits de l'homme, cela ne saurait être considéré comme une question qui relève exclusivement des affaires internes des Etats. Ce problème doit être particulièrement souligné lorsque nous parlons du droit à un monde habitable.

Le Costa Rica pense que le moment est venu d'oeuvrer avec acharnement en faveur d'un nouvel ordre écologique international. Il existe près de 150 conventions internationales relatives à la question, mais bien peu de ces conventions s'adressent à la prévention des grands processus de dégradation de l'environnement. Il existe de grandes lacunes, même lorsqu'il s'agit des définitions, de la vérification et d'autres aspects très nombreux liés à la question.

La notion d'un nouvel ordre écologique international part de la conviction que nous ne pouvons plus nous contenter de faire des efforts isolés. Il est nécessaire d'unifier et de développer tous les aspects des normes internationales en la matière. Il faut concevoir et appliquer autant que possible des stratégies multilatérales plus efficaces en vue de préserver l'environnement. A cet égard, le Costa Rica croit que les Nations Unies doivent accorder une attention privilégiée aux questions relatives à l'environnement. Nous avons examiné avec beaucoup d'intérêt la proposition de l'Union soviétique destinée à organiser un système global d'observation et de surveillance de l'environnement, qui comprend des mécanismes de vérification sur place. Nous pensons que cette initiative, après un

M. Niehaus Quesada (Costa Rica)

inventaire approfondi des problèmes écologiques, permettrait de réaliser une activité intense pour sauver les ressources sur lesquelles nous comptons aujourd'hui. Nous estimons aussi qu'un système international d'observation et de surveillance de l'environnement doit être basé sur des délais, pour que les Etats réalisent à temps les résolutions formulées dans le domaine écologique, et sur des sanctions contre les Etats qui persistent à ne pas respecter ces normes. Les menaces contre la sécurité écologique doivent être vues, nous insistons sur ce point, comme un des aspects supplémentaires des menaces contre la sécurité internationale. Dans cet ordre d'idées, nous pensons que les sanctions que pourraient approuver le Conseil de sécurité des Nations Unies devraient être imposées dans les cas où la sécurité écologique est compromise. Nous estimons aussi que les Etats Membres pourraient informer régulièrement les Nations Unies en ce qui concerne les mesures qu'ils ont prises pour préserver l'environnement, encourager la coopération internationale en la matière et notamment pour encourager l'éducation relative à l'environnement à tous les niveaux. De même pour la paix et les droits de l'homme, pour que l'homme accorde la valeur nécessaire à son environnement naturel, il faut lui enseigner dès l'enfance qu'il a des devoirs et des responsabilités importantes en ce domaine envers lui-même, ses semblables et les générations à venir.

Le Costa Rica accorde une importance particulière à la Conférence sur l'environnement et le développement prévue pour 1992. Nous croyons néanmoins que dès maintenant, il faut mettre en oeuvre des mesures concrètes pour encourager la solution des problèmes écologiques mondiaux et régionaux, et ce à partir de responsabilités partagées. Ce n'est pas en vain que la Déclaration de Stockholm de 1972 signale que dans les pays sous-développés, la majorité des problèmes de l'environnement sont causés par le sous-développement lui-même. Pouvoir consacrer à la solution des problèmes des ressources obtenues grâce à la réduction des dépenses militaires serait l'un des autres dividendes de la paix. Nous ne pouvons pas attendre jusqu'en 1992 pour apporter des réponses universellement valides à ces problèmes angoissants.

M. Niehaus Quesada (Costa Rica)

L'année 1992 verra également culminer la construction de la nouvelle Europe. Pendant de nombreuses décades, la Communauté européenne a poursuivi la construction de l'une des sociétés les plus prospères de l'histoire, dans un cadre de démocratie et de liberté. La réunification de l'Allemagne, fortement accélérée depuis qu'est tombé le mur de la honte, apportera sans doute dès la semaine prochaine un élan sans précédent au processus communautaire européen. Mais l'année 1992 représentera aussi le cinquantième centenaire du jour où les destins de l'Amérique et de l'Europe se sont croisés pour produire une vision complète du monde. La proximité de cet anniversaire devrait nous inciter à revoir les liens qui unissent non l'Amérique et l'Europe, mais les pays développés et les pays sous-développés.

Nous sommes tous membres de l'équipage d'une nef unique. Nous devons avoir pour vocation l'unité. Nous n'aurons pas progressé si les blocs idéologiques s'évanouissent pour céder la place simplement à des blocs économiques. La paix et la sécurité internationales doivent être vues non seulement en termes unitaires, mais aussi en d'autres termes, car une paix ferme doit être une paix féconde, mondiale, une paix à laquelle nous aurons tous collaboré et dans laquelle nous serons tous des facteurs réciproques de progrès et de développement.

La présente Assemblée est convoquée à un moment crucial pour l'histoire de l'humanité. Le monde se trouve à une croisée de chemins. Si nous sommes ici présents, c'est parce que nous savons que la communauté internationale sera capable de poursuivre son chemin sur le sentier de la raison. Le Costa Rica, pays épris de paix, et qui partage les valeurs qui sont la base de l'Organisation des Nations Unies, souhaite réaffirmer aujourd'hui que les Nations Unies seront capables de faire valoir aujourd'hui et à l'avenir l'idéal d'une paix fondée sur le droit.

En 1979, Rafael Angel Calderon Fournier, alors Ministre des affaires étrangères et aujourd'hui Président du Costa Rica, affirmait devant cette même assemblée des concepts qui sont plus que jamais d'actualité et que ma délégation souhaite voir partager par toutes les nations représentées ici :

"Les Nations Unies vivront dans la mesure où elles seront le reflet de la confiance de tous les hommes du monde et de leur espoir en une société plus juste.

Maintenir cette foi est une tâche qui incombe à tous, notamment à ceux qui voient là la dernière chance que nous offre le Tout-Puissant pour trouver la paix et assurer la survie du genre humain." (A/34/PV.19, p. 111).

M. RIVERA IRIAS (Guatemala) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, au nom de ma délégation, je souhaite vous féliciter de votre élection à la présidence de la quarante-cinquième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Au nom du Gouvernement guatémaltèque, je me permets de vous dire combien nous sommes heureux de voir accéder en tant que Membres à part entière aux Nations Unies la Namibie et la Principauté de Liechtenstein : leur arrivée renforce le principe d'universalité de l'Organisation.

Je souhaite faire part de la reconnaissance du peuple et du Gouvernement guatémaltèque au Secrétaire général de l'Organisation, l'Ambassadeur Javier Pérez de Cuéllar, pour les efforts inlassables qu'il fait pour rechercher la paix et la consolidation de la démocratie en Amérique centrale et dans d'autres régions du monde.

Je ne saurais manquer de signaler aussi à quel point le Gouvernement guatémaltèque est heureux de voir le nouveau climat de dialogue et de coopération bien comprise qui résulte de l'attitude des Etats-Unis et de l'Union Soviétique. Pour l'Europe et pour le monde entier, l'achèvement d'une Europe unie est un événement essentiel, car cela peut représenter un facteur décisif pour la paix mondiale. Dans le même contexte, nous soulignons l'importance du processus de démocratisation en Europe de l'Est.

Nous reconnaissons l'importance particulière du Sommet mondial pour l'enfant et nous sommes très heureux de pouvoir annoncer que le Gouvernement guatémaltèque a souscrit à la Convention relative aux droits de l'enfant dès son ouverture à la signature et qu'il l'a ratifiée avant son entrée en vigueur.

Le Gouvernement du Président Cerezo réitère sa foi dans les objectifs et les principes des Nations Unies et sa volonté politique de coopérer au sein de cette assemblée mondiale pour réaliser les valeurs les plus élevées reconnues par l'humanité : la paix, la liberté et la justice. Je réaffirme également son attachement à la défense et à la promotion de la démocratie, au respect des droits de l'homme ainsi qu'à l'harmonisation et à l'épanouissement général des pays pauvres.

Le Gouvernement guatémaltèque renouvelle son plein appui aux principes du droit international qui régissent les relations entre Etats : essentiellement les principes de l'autodétermination des peuples, de la non-ingérence, de l'égalité juridique des Etats, du règlement pacifique, juste et négocié des différends

M. Rivera Irias (Guatemala)

internationaux et du pluralisme idéologique et politique qui sont les bases d'une communauté des nations organisée de façon démocratique.

J'estime que si les relations politiques et économiques entre les Etats se fondaient véritablement sur les principes consacrés par le droit international que nous avons en théorie totalement acceptés et que nous avons consacrés dans beaucoup d'instruments internationaux, il n'y aurait pas de foyers de tension et d'instabilité, qui font que nous vivons une paix précaire que nous risquons sans cesse de perdre.

Mon gouvernement est convaincu que la paix, aspiration suprême de l'humanité, est le résultat, tant à l'échelle nationale qu'à l'échelon international, d'une volonté politique ferme des pays d'atteindre cette paix par le biais de mesures et d'accords en vue de chercher avant tout la réconciliation, la tolérance, le respect mutuel et, au premier chef, la justice sociale. Je suis profondément convaincu que seule la démocratie comme système de gouvernement peut nous donner le cadre nécessaire à la recherche de la paix, mais j'entends par là une démocratie comprise comme une valeur et comme une norme de comportement immuable, étayée par le droit et par un ensemble solide de principes qui garantissent sans restriction aucune la jouissance de toutes les libertés. Le défi le plus important que le Gouvernement guatémaltèque a dû affronter est justement celui de la consolidation de la démocratie.

Depuis le début de son mandat, qui coïncide avec l'entrée en vigueur de la Constitution politique actuelle du pays, le Président Cerezo a instauré un gouvernement qui cherche à satisfaire les besoins des couches les plus pauvres et les plus vulnérables de la population, traditionnellement oubliées et laissées à l'écart. Dès lors, le peuple a pu jouir de toutes les libertés, qui ont été exercées pleinement; les organisations populaires ont ainsi été renforcées, et leurs aspirations légitimes, partie intégrante de nos priorités nationales, se concrétisent dans des programmes visant à satisfaire les besoins les plus urgents et les plus fondamentaux.

Le dialogue s'est renforcé par le biais de forums de réconciliation auxquels participent progressivement les secteurs qui sont convaincus que le dialogue est la seule voie de progrès politique possible. Le Président Cerezo a montré dans la pratique ce qu'est la démocratie; jamais il n'a recouru à la force pour résoudre les conflits politiques et sociaux qu'il a dû affronter tout au long de son mandat.

M. Rivera Irias (Guatemala)

Aujourd'hui nous passons par un processus électoral ouvert, libre et pluraliste, avec la participation de tous, qui aboutira le 11 novembre lors des élections générales.

Le processus électoral est réalisé dans une ambiance démocratique; les partis politiques assurent leur travail de prosélytisme sans aucun type de limitation.

Pour renforcer la transparence du processus électoral, l'Organisation des Etats américains (OEA) a été invitée à envoyer des observateurs, il en va de même avec un certain nombre de gouvernements de plusieurs régions du monde qui pourront témoigner du caractère honnête des élections.

La Commission nationale de réconciliation du Guatemala, et ce dans le cadre des Accords d'Esquipulas II et avec le plein appui du Gouvernement du Guatemala, a pris l'initiative de promouvoir un processus de dialogue entre l'Unité nationale révolutionnaire guatémaltèque (UNRG) et les différents secteurs politiques, religieux, populaires et commerciaux représentatifs, ainsi qu'avec le Gouvernement de la République, en vue de trouver une solution politique aux problèmes nationaux, qui permettrait la réconciliation de tous les Guatémaltèques et par conséquent l'instauration d'une paix totale dans le pays.

M. Rivera Irias (Guatemala)

Le processus de dialogue entre les représentants de la Commission nationale de réconciliation du Guatemala et ceux de l'Unité nationale révolutionnaire guatémaltèque a commencé à Oslo, à la fin du mois de mars dernier. Il s'est poursuivi en juin à Madrid avec des représentants des partis politiques du Guatemala, puis, début septembre, à Ottawa avec des pourparlers entre l'UNRG et le secteur privé. Dès à présent, on prévoit l'organisation, à Quito, d'une rencontre entre l'UNRG et les secteurs religieux du pays et, le mois prochain, d'une réunion avec les représentants des syndicats.

Ce processus de dialogue est le fruit d'un consensus national et c'est la raison pour laquelle il a reçu l'appui de la population guatémaltèque et de la communauté internationale.

Je tiens à remercier le Secrétaire général des Nations Unies qui a fermement appuyé ce processus de dialogue, auquel il a participé en tant qu'observateur, ce qui renforce la confiance dans les engagements de principe auxquels il a été souscrit. Le Gouvernement guatémaltèque remercie par ailleurs les Gouvernements de la Norvège, de l'Espagne, du Canada et de l'Equateur de la contribution qu'ils ont apportée à ce processus.

Au cours des dernières décennies, la région de l'Amérique centrale a connu des situations de crise, d'instabilité et de violence qui ont fait obstacle à son développement et entraîné la perte de vies humaines précieuses. A maintes reprises, les solutions choisies par nos présidents pour promouvoir la paix, la démocratie et la sécurité en Amérique centrale ont été remises en question. Qu'il me soit toutefois permis de dire à quel point nous sommes satisfaits des importants progrès enregistrés grâce aux accords de paix souscrits par les présidents d'Amérique centrale. Les accords révèlent à l'évidence qu'en dépit du long chemin parcouru, des nombreux obstacles rencontrés et de la responsabilité historique de la tâche à accomplir, les efforts faits ne l'ont pas été en vain car ils commencent à porter leurs fruits.

J'en veux pour meilleures preuves les processus politiques véritablement démocratiques qui se sont déroulés récemment dans certains pays frères de la région et le dialogue interne engagé entre des forces irrégulières et les gouvernements des pays d'Amérique centrale pour oeuvrer à l'établissement de la paix interne et favoriser la réconciliation nationale.\*

---

\* Le Président assume la présidence.

M. Rivera Irias (Guatemala)

Nous nous félicitons des progrès enregistrés dans les négociations sur la sécurité, la vérification, le contrôle et la limitation des armements, conformément aux Accords Esquipulas II. Nous espérons que cela permettra de réorienter les ressources vers le développement de l'Amérique centrale.

Aux efforts des gouvernements de la région vient s'ajouter l'appui de la communauté internationale, qui a offert d'aider à réaliser la paix, la stabilité et la démocratie en Amérique centrale. Les activités des Nations Unies et de l'Organisation des Etats américains en faveur du processus de paix sont sans précédent.

Les importantes initiatives diplomatiques du Groupe de Contadora et de son groupe d'appui pour trouver une solution pacifique et négociée et, partant, favoriser la paix, la démocratie et le relâchement des tensions, méritent aussi toute notre reconnaissance. De même, nous remercions tous les pays qui nous ont appuyés tout au long du processus. La Communauté européenne, quant à elle, a montré, par l'institutionnalisation des relations interrégionales, qu'elle était prête à appuyer les efforts visant à mettre un terme à la violence et à l'instabilité dans la région de l'Amérique centrale.

Devant ce panorama qui offre de meilleures perspectives politiques pour la région, nous sommes convaincus que les réunions des présidents d'Amérique centrale sont le moyen qui convient pour analyser la situation et prendre des décisions au plus haut niveau politique de nos peuples. C'est ainsi que les présidents d'Amérique centrale ont accueilli avec enthousiasme la proposition du Président Marco Vinicio Cerezo Arevalo de convoquer un sommet économique pour répondre à la très grave situation économique et sociale en Amérique centrale. Selon nous, cette réunion présidentielle marquera la seconde phase du processus d'Esquipulas II. Les dividendes de la paix nous permettront ainsi de consacrer nos efforts et nos ressources à l'expansion de nos économies et au bien-être de nos peuples.

Les présidents d'Amérique centrale ont pris des décisions extrêmement importantes pour réorienter le processus d'intégration de la région en vue d'en assurer le développement, mais aussi pour obtenir l'intégration de l'Amérique centrale dans les courants économiques, financiers et technologiques mondiaux, pour appuyer et coordonner les politiques sectorielles, encourager la croissance économique et améliorer le bien-être social de la population. C'est dans ce contexte que, répondant à la demande des présidents d'Amérique centrale concernant

M. Rivera Irias (Guatemala)

la gestion de l'aide accordée par la communauté internationale pour compléter nos efforts, les représentants d'Amérique centrale qui ont assumé la responsabilité de choisir notre orientation, doivent réévaluer l'aide accordée et offerte à la région afin d'en tirer le meilleur parti possible et de la consacrer aux besoins réels de la région, conformément aux accords présidentiels.

Nous tenons, à ce propos, à signaler l'aide que la Communauté européenne a accordée à la région dans le cadre de l'Accord de coopération signé par les deux régions à Luxembourg, en 1985, accord qui prévoit la mise en oeuvre de programmes de développement socio-économique dans la région. Nous approuvons la nouvelle orientation de la coopération communautaire à l'appui de la réactivation, de la restructuration et du renforcement du processus d'intégration économique en Amérique centrale. Le projet de financement en vue de la création d'un système régional de paiements qui donnera une impulsion nouvelle au commerce intrarégional en est la concrétisation.

Par ailleurs, il convient de relancer le Plan de coopération spéciale pour l'Amérique centrale, en réponse à l'appel que les présidents d'Amérique centrale ont lancé, lors de leur réunion au sommet d'Esquipulas II, pour demander à la communauté internationale un appui extraordinaire en faveur de la paix et du développement de la sous-région. Ce plan doit être réorienté vers les besoins réels de la région, conformément aux engagements pris à Antigua. A cet égard, il convient de maintenir le Plan et de lui octroyer des ressources financières prélevées sur le budget du Programme des Nations Unies pour le développement.

Nous pensons qu'il convient également d'examiner d'autres initiatives de coopération avec la région, notamment celles qui ont été proposées par le Groupe des Trois. Il faut les coordonner avec l'assistance déjà reçue par la région, laquelle provient d'autres sources, et les orienter dans le sens de la nouvelle étape que va franchir l'Amérique centrale.

Par ailleurs, et pour appuyer les changements politiques qui se sont produits en Amérique latine et dans les Caraïbes, le Président des Etats-Unis d'Amérique a fait état récemment d'un nouveau programme de relations économiques et financières entre les Etats-Unis et la région de l'Amérique latine et des Caraïbes.

Nul doute que nous avons là l'occasion de promouvoir la prospérité de la région et d'établir une nouvelle société américaine. Par principe, l'Amérique centrale s'est félicitée des possibilités qu'offre cette proposition. Nous

M. Rivera Irias (Guatemala)

estimons qu'elle peut contribuer à l'application des accords conclus par les présidents d'Amérique centrale dans le cadre du plan d'action économique adopté à la réunion d'Antigua. De même, le Guatemala s'est prononcé sur la proposition tendant à favoriser la protection de l'environnement en recourant au mécanisme de transformation de la dette bilatérale en projets de développement. Face à cette initiative, l'Amérique centrale doit réagir positivement. Nous avons comme références les résultats obtenus par les pays d'Amérique latine, qui ont déjà progressé dans leurs négociations. Envisageons une stratégie commune, qui tiendrait compte du potentiel politique et économique de la région. Reconnaissons qu'en tant que bloc de pays, la région aura de meilleures chances d'affronter les défis à venir dans les domaines économique, financier et commercial, et un plus grand pouvoir de négociation au niveau international.

Il est tout aussi important de signaler l'entrée en vigueur, le 1er mai 1990, du Traité portant création du Parlement d'Amérique centrale ainsi que d'autres organes politiques. Le Parlement représente un mécanisme institutionnel permanent qui servira à renforcer le dialogue pluraliste et la démocratie en tant que facteurs fondamentaux de paix dans la région. Le Parlement d'Amérique centrale, outre qu'il encouragera et renforcera les processus et les organismes d'intégration de l'Amérique centrale, favorisera une plus large coopération entre les pays membres.

La politique du Gouvernement guatémaltèque en matière de droits de l'homme est à la fois ferme et bien définie. La Commission des droits de l'homme des Nations Unies et la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités ont examiné la situation des droits de l'homme au Guatemala et adopté des résolutions à cet égard. S'il est vrai que lesdits organismes se sont déclarés préoccupés par la situation des droits de l'homme dans mon pays, il est vrai aussi qu'ils ont pris acte des efforts faits par le gouvernement du Président Cerzo pour promouvoir et garantir le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

M. Rivera Irias (Guatemala)

Par ailleurs, tant la Commission que la Sous-commission et, de façon générale, la communauté internationale savent qu'au Guatemala il n'existe pas de politique de violation des droits de l'homme. Le Gouvernement du Président Cerezo réaffirme donc en cette instance mondiale son attachement inébranlable au maintien du respect des droits de l'homme et à leur plein exercice, ainsi que sa ferme volonté de continuer à coopérer avec la Commission et d'autres entités sérieuses qui sont sincèrement préoccupées par la situation des droits de l'homme dans le pays, tout en rejetant toutefois l'injuste campagne de désinformation que certains secteurs intéressés mènent pour fustiger et singulariser le Guatemala en peignant un tableau alarmant de la situation dans le domaine des droits de l'homme qui ne correspond aucunement à la réalité dans le pays.

Des millions d'êtres humains errent dans le monde, victimes de conflits armés dans leurs pays respectifs, d'autres sont victimes de catastrophes naturelles et d'autres ont abandonné leur foyer parce qu'il leur est impossible de surmonter la misère et la pauvreté dans lesquelles ils sont nés. Je songe aux réfugiés et aux personnes déplacées. Les travaux des Nations Unies, par le biais du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, méritent toute notre reconnaissance. Les gouvernements d'Amérique centrale reconnaissent la nécessité de résoudre ce problème et de garantir à tous les habitants d'Amérique centrale qui retournent dans leur patrie les conditions propres à les réintégrer dans la vie nationale. Le Guatemala est encouragé à poursuivre cet effort en vue de trouver une solution à ce problème et se félicite de l'appui international qu'il a reçu. Il connaît les difficultés qu'il faut surmonter, mais il a la volonté politique de les résoudre et réaffirme le droit de tous les Guatémaltèques qui vivent à l'extérieur de retourner dans leur patrie dans des conditions qui encouragent la liberté, la sécurité et le respect des droits de l'homme afin qu'ils puissent participer activement à la vie nationale.

Le Gouvernement guatémaltèque s'inquiète profondément du phénomène de la production, de la consommation et du trafic illicite des stupéfiants. C'est pourquoi il a pris, au niveau interne, une série de mesures pour combattre ce fléau.

Dans le cadre de l'hémisphère, nous estimons qu'il est nécessaire de renforcer les pouvoirs de la Commission interaméricaine pour la lutte contre l'abus des drogues (CICAD), car il faut prendre toutes les mesures possibles pour lutter contre tout ce qui a trait au trafic des stupéfiants.

M. Rivera Irias (Guatemala)

Au niveau mondial, mon gouvernement a été parmi les premiers à signer la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, qui a été adoptée à Vienne à la fin de 1988. Je suis heureux d'annoncer que nous entendons prochainement la ratifier.

Bref, à l'échelle tant nationale qu'internationale, le Gouvernement guatémaltèque maintient sa décision inébranlable de lutter ouvertement contre le trafic des stupéfiants, car il s'agit d'un problème extrêmement grave qui représente une menace non seulement pour la paix mais pour la stabilité de nos institutions et de nos sociétés.

Le Gouvernement guatémaltèque estime nécessaire de créer sur le plan international des mécanismes de coopération pour l'utilisation rationnelle des ressources naturelles, la lutte contre la pollution et le rétablissement de l'équilibre écologique.

Nous considérons que la pauvreté et la dégradation de l'environnement sont étroitement liées et c'est pourquoi il faut reconnaître que la protection de l'environnement fait partie intégrante du processus de développement.

Dans ce contexte, nous accordons tout notre appui à la décision prise par les Nations Unies tendant à convoquer en juin 1992, au Brésil, une conférence, au niveau le plus élevé possible, sur l'environnement et le développement.

Si on veut que la paix soit permanente et durable, il faut promouvoir le développement social et l'adoption de mesures propres à favoriser le bien-être économique des secteurs socialement marginalisés. Les disparités actuelles entre nations riches et pauvres se manifestent à un degré égal ou supérieur dans les sociétés mêmes. Le moment est venu d'investir dans l'émancipation et le progrès de l'être humain, centre de toute notre activité.

La situation économique mondiale continue d'avoir des incidences négatives sur le développement économique et social intégral des pays en développement. Le Guatemala connaît une des crises économiques les plus profondes de son histoire. La même situation prévaut dans la région de l'Amérique centrale et dans la majorité des pays en développement. On n'entrevoit pas de solution à court terme. La situation semble se détériorer chaque jour davantage.

M. Rivera Irias (Guatemala)

La dette extérieure et son service exacerbent toujours davantage une situation déjà difficile. L'ampleur et la gravité du problème exigent une approche vaste et décidée, car c'est un problème qui menace gravement l'ordre politique, social et économique de nombreux pays.

Il est préoccupant de constater que, lors de l'Uruguay Round sur les négociations commerciales multilatérales, on n'a pas pris pleinement en considération les intérêts et les inquiétudes des pays en développement les plus faibles. L'objectif de ces négociations doit être d'avantager tous les pays et de permettre à ceux en développement l'accès aux blocs commerciaux existants et aux vastes marchés nouveaux. Par conséquent, les besoins des pays en développement doivent être dûment pris en compte.

Le Guatemala estime que les Nations Unies sont l'instance appropriée pour trouver des solutions justes à des problèmes communs, en particulier dans le domaine économique. A cette fin, les nations les plus fortes sur le plan économique doivent faire preuve de compréhension et de coopération. Il est urgent et nécessaire de continuer un dialogue sérieux et constructif entre pays développés et en développement.

Il est regrettable que les efforts réalisés, au niveau multilatéral, par le Groupe des 77 se soient heurtés à des obstacles difficiles à surmonter. Lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la coopération économique internationale, et en particulier à la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, aucun progrès réel n'a été enregistré. C'est pourquoi nous accueillons avec satisfaction la décision de tenir l'année prochaine au niveau ministériel une session extraordinaire du Conseil économique et social. Cette décision donne une nouvelle vigueur à cet important organe des Nations Unies et permettra de tracer de nouvelles orientations politiques dans les domaines économique et social qui soient conformes au nouveau contexte actuel.

La paix et la sécurité internationales sont à nouveau compromises dans la région déjà troublée du Moyen-Orient. Le Guatemala est profondément préoccupé par le conflit qui a commencé le 2 août dernier au moment où les forces armées de l'Iraq ont occupé le territoire du Koweït - forces qui, à ce jour, s'y trouvent toujours. Le Conseil de sécurité a oeuvré de façon novatrice depuis le début de ce conflit. L'accord des membres permanents du Conseil de sécurité de surmonter leurs

M. Rivera Irias (Guatemala)

différences idéologiques leur a permis d'adopter des mesures qui soulignent la primauté du droit, le respect du droit international et des buts et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies, normes que tout Etat épris de paix doit respecter.

Le Guatemala appuie les mesures collectives adoptées par le Conseil en vue de prévenir de nouvelles menaces et d'éliminer les menaces existantes contre la paix, grâce à l'application des dispositions du Chapitre VII de la Charte. Le Guatemala a adopté les mesures nécessaires pour l'application intégrale des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité depuis le début du conflit provoqué par l'Iraq. Nous lançons un appel au Gouvernement iraquien pour qu'il renonce à son attitude. Le Guatemala rejette tout acte qui vise à annexer le Koweït et réitère son appel à l'Iraq pour qu'il se retire du territoire du Koweït. Le Guatemala encourage le Secrétaire général de l'Organisation à poursuivre ses efforts inlassables de bons offices en vue de trouver une solution pacifique à ce conflit.

Le Guatemala condamne la violation et la perquisition des ambassades accréditées auprès du Koweït et estime inacceptable que le personnel civil et diplomatique serve d'otages.

Comme le Président Cerezo l'a déclaré en cette instance l'année dernière, le Guatemala reconnaît le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à l'indépendance sur son propre territoire qui ne compromet ni n'affecte l'existence de l'Etat d'Israël à l'intérieur de frontières reconnues par les Nations Unies.

Nous sommes convaincus qu'une solution politique et négociée au problème de Palestine sera, certes, un pas en avant pour trouver une solution au problème du Moyen-Orient.

La situation au Liban ne semble pas s'améliorer. La guerre civile continue de provoquer des pertes humaines et rend de plus en plus difficile la situation économique de sa population. Le Guatemala lance un appel aux parties au conflit pour qu'elles renoncent à leur attitude hostile et qu'elles adoptent des mesures conciliatrices qui permettent de créer la confiance propice à la négociation et au dialogue et de mettre fin à une guerre qui a déjà provoqué tant de pertes de vies humaines et de souffrances dans ce pays.

Les opérations de maintien de la paix contribueront incontestablement à réduire les budgets consacrés à la destruction totale et à la course aux armements. La force morale qu'implique l'emblème des Nations Unies est une

M. Rivera Irias (Guatemala)

garantie supplémentaire de la transparence qu'on cherche à donner aux processus de paix. C'est en outre la façon la plus appropriée de faire participer toute la communauté internationale au rétablissement de la paix et de la sécurité internationales. Bien sûr, elles ne constituent pas la solution à un problème existant mais elles fournissent le temps nécessaire pour réduire les tensions et pour élaborer les mesures propres à créer la confiance réciproque qui est nécessaire pour asseoir les bases d'une paix stable et durable.

M. Rivera Irias (Guatemala)

L'Amérique centrale a grandement bénéficié de ces opérations, grâce aux travaux réalisés par le Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale (ONUCA) sur son territoire ainsi qu'à ceux menés à bien par la Commission internationale d'appui et de vérification (CIAV) dans le processus de démobilisation de la résistance nicaraguayenne. C'est pour nous une source de grande fierté de voir que, pour la première fois dans l'histoire, une opération des Nations Unies ait abouti à la destruction totale des armes.

Une région qui pourrait bénéficier des opérations de maintien de la paix est le Sud-Est asiatique où nous voyons apparaître certains signes encourageants d'une solution politique. Nous appuyons les efforts déployés par l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est en vue de trouver une solution politique négociée au conflit du Cambodge. Nous espérons que la Conférence de Paris reprendra ses travaux et se mettra d'accord sur la mise en oeuvre d'opérations de maintien de la paix qui permettraient au peuple khmer, après de nombreuses années, de jouir de la paix, de la sécurité et du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Les Nations Unies ont été appelées à participer au référendum qui va être organisé en vue de trouver une solution au conflit du Sahara occidental. Le Guatemala accueille avec satisfaction l'accord conjoint, l'ordre du jour ainsi que le plan approuvé en juin par le Conseil de sécurité. Le référendum semble être la solution la plus viable pour résoudre le conflit sahraoui et le Guatemala appuie le rôle que les Nations Unies sont appelées à remplir dans cette circonstance.

Les événements en Afrique australe méritent également d'être mentionnés. Nous avons vu avec satisfaction la libération de Nelson Mandela et l'amorce d'un dialogue en Afrique du Sud. Nous sommes pourtant préoccupés de voir retardée l'abolition complète et sans restriction de l'odieux système de l'apartheid que pratique ce gouvernement. Il ne saurait y avoir de paix ni de développement ni d'accord acceptable qui ne comporte aussi l'abolition totale dudit système en tant que loi de gouvernement.

Le Gouvernement du Guatemala a vu avec une profonde satisfaction le dialogue entamé entre la Corée du Sud et la Corée du Nord, en vue de la réconciliation et de la réunification de la péninsule coréenne.

M. Rivera Irias (Guatemala)

Le dialogue entre les deux Corées contribue à la détente et à la promotion de la paix mondiale. Le Guatemala estime que, dans le cadre du principe d'universalité des Nations Unies, il convient de faire entrer la Corée du Sud et la Corée du Nord dans notre organisation mondiale, dans le cadre de laquelle il est possible de réaliser des progrès plus significatifs dans le processus de dialogue entre les deux Corées, en vue de mettre fin à l'affrontement et de parvenir à leur unification.

Le Guatemala appuie les efforts déployés par les Nations Unies dans la Campagne mondiale pour le désarmement et s'associe à l'appel qu'elles ont lancé en vue d'investir dans le développement économique et social des pays en développement toutes les économies réalisées par la réduction des investissements dans l'arsenal nucléaire. Le Guatemala, en tant que membre du Traité de Tlatelolco, appuie les efforts réalisés afin d'interdire les essais de tous genres d'armes de destruction massive et plaide en faveur de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins uniquement pacifiques et au bénéfice de l'humanité tout entière.

Le Guatemala appuie les pourparlers engagés, dans le cadre de l'Accord d'Esquipulas II, par le Gouvernement de la République sœur d'El Salvador avec l'opposition armée et forme des vœux pour que les habitants d'El Salvador trouvent une solution politique négociée qui mette fin à une décennie de destruction et de polarisation de leur société.

Le Guatemala appuie la demande présentée par Haïti aux Nations Unies afin de mettre sur pied un groupe d'observation des élections qui doivent avoir lieu dans ce pays. Nous formons des vœux pour que le peuple haïtien accède enfin à la paix à laquelle il aspire tant et à la réconciliation intérieure, lui permettant ainsi d'exercer en toute liberté ses droits civils et politiques.

Dans un effort visant à contribuer aux travaux importants des Nations Unies en matière de règlement pacifique des différends, la délégation du Guatemala a proposé d'inscrire un nouveau point à l'ordre du jour de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale, lequel devrait être traité à la Sixième Commission. Il s'agit d'un projet de conciliation des Nations Unies dont l'objectif final est de promouvoir le recours à la conciliation en tant que moyen ad hoc pour résoudre les différends entre Etats. Nous estimons que cette initiative peut contribuer aux efforts des Nations Unies dans la promotion et le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M. Rivera Irias (Guatemala)

Le Président Cerezo qui, pour des raisons d'Etat provenant du processus électoral qui se déroule actuellement dans le pays n'a pu être présent à cette assemblée, m'a prié de vous transmettre, Monsieur le Président, ses salutations les plus cordiales et ses meilleurs voeux pour le succès de nos délibérations et de vous dire qu'il se sent solidaire des décisions qui seront adoptées par l'Assemblée pour rechercher des solutions pacifiques et justes aux graves problèmes - politiques, économiques et sociaux - qui affligent l'humanité tout entière. Que Dieu vous bénisse!

La séance est levée à 18 h 55.

